

LES PARTIS POLITIQUES AFRICAINS ENTRE UNIVERSALITE ET PARTICULARITE

Paul Nuembissi Kom
ATER/FSJP
Université de Ngaoundéré

Introduction

La *stasiologie*, science des partis (Duverger 1976 : 551), au même titre que la *cratologie* ou la *statologie*, est une branche canonique de la science politique. Mieux, « l'étude des partis politiques est presque aussi vieille que la science politique » (Charlot, 1971 : 3). Selon Monthero et Gunther (2003 : 3) plus de 11 500 livres ont été publiés sur les partis politiques. Alors même que les nombreuses études peuvent faire douter de l'utilité d'études supplémentaires sur les partis, un constat s'impose :

- il y a un certain retour à une littérature de la névrose dans le champ d'études des partis qui n'est pas sans rappeler les études fonctionnalistes du début du siècle. A un discours en termes de « déclin des partis » (Ware, 1996 : 13), de « fin des partis en Occident » (Offerlé, 2002 : 126), de la « crise de partis » (Monthero et Gunther, 2003), « characterized by its somewhat fatalistic analysis of the organizational, electoral, cultural and institutional symptoms of party decline » (Monthero et Gunther, 2003 : 8), s'oppose un autre discours mettant en avant leur caractère « irremplaçable » (Doherty, 2001) ou encore leur « indispensabilité », (Katz et Mair, 1995 : 25). Cette analyse subjective en termes d'âge d'or et de déclin montre à quel point les partis ont cessé d'être considérés comme des « choses » au sens de Durkheim (1987 : 15), c'est-à-dire des faits sociaux que l'on étudie froidement, pour devenir un objet de toutes les passions.

- il y a un contraste saisissant entre l'abondante littérature consacrée aux partis occidentaux et la relative faiblesse de celle dévolue aux partis politiques d'ailleurs, notamment ceux d'Afrique. L'engouement pour l'étude de ces derniers dans l'Etat colonial et l'Etat post-colonial de la première génération (Apter, 1965 ; Lavroff, 1978 ; Coleman et Rosberg, 1960 ; Sylla, 1977 ; Schachter-Morgenthau, 1998 ; etc.) a fait place à une suspicion à leur égard depuis les années 1990. Les « tares » généralement attribuées à l'État en Afrique leur sont transférées : patrimonialisés (Médard, 1990), faiblement institutionnalisés, autoritaires, sans idéologies (Buijtenhuijs, 1994 ; Vaziri, 1990 ; Konings, 2004) ou encore faiblement idéologisés (Van De Walle, 2004 : 113), etc. Ici, le discours de l'homme de la rue et l'agenda des bailleurs de fonds semblent avoir pris le pas sur l'analyse scientifique. L'intérêt est porté sur la société civile, les ONG, les « modes populaires d'action politique », (Bayart et al, 1992 ; Badie, 1992 : chap. 5).

Ce double constat explique pour une large part la faiblesse et l'absence d'une théorie générale des partis politiques relevée par Blondel (2003 :247-264). D'où l'intérêt d'une revue critique qui prenne en compte l'universalité du phénomène partisan. Les dernières revues de ce genre se sont soit limitées à une aire géographique donnée : l'étude des partis politiques aux Etats Unis (Reiter, 2006), des partis occidentaux en général (Monthero et Gunther, 2003), des partis africains (Carbone, 2006 ; Gazibo, 2006), soit, se sont appesanties sur un aspect précis du phénomène : l'organisation partisane (Rihoux (2001), ou alors à une simple recension des ouvrages majeurs publiés dans le domaine de l'étude des partis (Wolinetz, 2007 ; Van Biezen, 2005 ; Charlot, 1971). Dans la plupart des cas, l'objet « parti politique » est pris comme une donnée naturelle, un fétiche qu'on ne prend plus la peine de définir.

C'est en prenant acte des apports et des limites de ces travaux que nous faisons le choix d'inscrire cette revue sur les partis dans une double problématique, celle large de la scientificité et celle spécifique de la politique comparée. Autrement dit, comment l'objet « parti politique » s'est-il constitué et quelles sont les méthodes qui lui sont appliquées lorsqu'on l'étudie ? Car, dans la perspective de Durkheim (1987 : 3), « avant de chercher quelle est la méthode qui convient à l'étude des faits sociaux, il importe de savoir quels sont les faits que l'on appelle ainsi » ; ensuite, dans la problématique de la politique comparée, les paradigmes de l'universalisme et du relativisme culturel seront mobilisés.

Cette posture méthodologique nous permettra de voir comment un concept construit ailleurs est reçu et appliqué en Afrique, Dans la mesure où ce qui nous intéresse au final ce sont les partis africains.

Dans cette perspective, après avoir passé en revue le concept de parti et les diverses écoles d'études existantes (I), nous verrons si ce concept et ces théories font sens en Afrique (II).

I - Des partis politiques en général...

Il existe deux méthodes pour déterminer les caractéristiques d'un fait social : sa définition rigoureuse, mais surtout, la revue de la littérature pertinente, car elle permet plus sûrement de mettre en relief les positions théoriques que la recherche retient comme pertinentes.

A - Ce que « parti politique » veut dire : entre polysémie et unicité

Il est difficile de définir un parti parce qu'il s'agit d'un « concept formé en dehors de la science et pour des besoins qui n'ont rien de scientifique » (Durkheim, 1987). Ce faisant, il est forcément chargé de valeurs et d'idéologies. Sa définition est hantée par le normativisme et le positivisme.

1 - Le parti comme concept polysémique

Le parti en tant que concept polysémique résulte de l'histoire du mot. Il s'agit d'un phénomène social étudié avec tous les préjugés. Il est substrat d'idées contradictoires. Dans cette perspective normative, il rime avec désordre, scission, division. En tant que fait social, les partis politiques ont une histoire donc l'origine se situe en occident. En tant que objet scientifique, il est plus récent et commence dans une certaine mesure avec M. Ostrogorski.

a - Un phénomène social ancien

Le phénomène social qu'on nomme « parti politique » a une longue histoire dont on peut rendre compte à partir de l'étymologie du mot d'une part et du développement de la chose d'autre part.

Du point de vue étymologique, on constate que « parti », dérivé du latin *partire*, signifie diviser (Sartori, 1976 : 4). Pour Seiler par contre, « parti », « partido » « party » « partito », « partei », « partia » en russe ou en polonais, « part » en Hongrois dérive d'un verbe français aujourd'hui disparu : « partir » qui signifiait faire des parts. Une signification qui implique, de manière très claire, l'action de diviser une totalité quelconque. En effet, le « concept de parti renvoie toujours à la division donc au conflit, ce qui explique l'impopularité initiale des partis et la volonté exprimée par toutes les idéologies totalisantes, tous les populismes, d'en finir avec les partis, ces éternels diviseurs » (Seiler, 2001 : 6). « Parti » sera ainsi utilisé tour à tour pour désigner une troupe militaire d'irréguliers, une faction armée organiquement constituée, une faction politique, avant de revêtir sa signification actuelle (Seiler, 2000 :8 ; Seiler, 1986). Dans la même perspective, Lavau notera que « les partis (l'étymologie du mot l'indique assez) sont des organisations qui « fractionnent », qui sont tournées vers la lutte, qui ne représentent que des minorités actives » (1971 : 185), rejoignant la conception de Bolingbroke, pour qui, « Governing by party...must always end in the government of a faction...Party is a political evil, and factions is the worst of all parties » (cité par Sartori, 1976 :6)¹.

Étymologiquement, « le mot 'parti' est plus ancien dans le vocabulaire politique que le terme 'classe' dans le vocabulaire social puisqu'on a pu le relever aux XVI^e et XVII^e siècles. Pendant la révolution de 1789, en 1848 et entre 1869-1872, il ne recouvre pas la même réalité qu'aujourd'hui. Vague et péjoratif en 1790 et 1793, il est souvent mis en parallèle avec faction. » (Charlot, 1971 :11-12).

Du point de vue proprement historique, même si l'idéal démocratique fut inventé par l'antiquité grecque, il ne semble pas que la République Athénienne ait connu des phénomènes de type partisan, l'usage du tirage au sort pour la désignation des responsables civils prévenant les luttes de ce type. Par contre, la République romaine connaît des luttes partisans. En effet, selon Jean Blondel, vers « la fin de la République, un système des partis émergea ; des enjeux clairement définis séparèrent conservateurs ou traditionalistes des progressistes. Les Gracques furent peut-être les premiers chefs de partis avec un authentique soutien populaire » (Blondel, cité par Seiler, 1986 : 33-34).

Seiler résume ainsi les formes de conflits ayant donné lieu à la qualification de parti dans l'histoire : « *On distingue...trois formes de conflit politique intrastatistique où les camps opposés sont désignés au moyen du mot parti. En premier lieu, une forme archaïque qui prolonge mais dépasse en ampleur les « guerres*

privées ». La mobilisation s'effectue suivant le code féodal et les prétentions des uns et des autres sont argumentées par des considérations juridiques. En deuxième lieu, on retrouve des oppositions, souvent de classes, où la mobilisation repose sur l'adhésion des acteurs - prise de parti – et repose essentiellement sur les prétentions des mobilisateurs antagonistes ; elles sont argumentées au moyen de justifications idéologiques. En troisième lieu enfin on rencontre une forme mixte où les solidarités féodales s'étant affaiblies au bénéfice du Centre étatique ou pré-étatique, les grands vassaux se voient alors contraints, pour satisfaire leurs appétits politiques, de récupérer les courants idéologiques du temps » (1986 : 42).

Les partis modernes sont toutefois « les enfants du suffrage universel et de la démocratie » pour une raison simple : c'est au XIX^e siècle que l'entrée des masses populaires dans la vie politique se généralise. La principale conséquence de cette irruption est l'élaboration des modes de scrutin de plus en plus perfectionnés et corrélativement le développement des organisations partisans de plus en plus proches de leur forme actuelle. C'est dans cette perspective qu'il est de tradition de dater les partis modernes du XIX^e siècle. Il y a toutefois une controverse dès lors qu'il s'agit de fixer une date et un lieu précis. Pour les uns, les partis modernes ont vu le jour en Angleterre, avec le *Reform Act* de 1832 qui impose aux partis britanniques le souci de s'organiser dans des circonscriptions. Les *Registrations societies* se créent dans ce sens pour inciter les nouveaux citoyens à s'inscrire sur les listes électorales. Dans cette perspective, les ancêtres des partis modernes sont les Whigs et les Tories. Pour d'autres par contre, « c'est à la jeune république américaine que revint l'honneur de créer, avec les *Fédéralistes* et les *Démocrates - républicains*, les premiers partis de représentation populaire ou pour reprendre l'expression de Blondel, le premier système représentatif des partis » (Seiler 1986 : 44-47). Dans cette deuxième perspective, on date la naissance des partis en 1800, notamment parce que William Nisbet Chambers (cité par Sartori) relève déjà à cette époque trois traits caractérisant les fonctions des partis américains : existence d'un débat politique entraînant des prises de parti - « eux/nous » - et opposant des politiques et des idéologies ; existence d'une médiation des conflits partisans dans une libre compétition pour le pouvoir et dans le respect de la minorité ; existence d'une chance raisonnable pour les partis qui sont « out » de devenir un jour « in », c'est-à-dire d'accéder au pouvoir.

Dans tous les cas le phénomène social partisan se développera dans le reste du monde sous cette forme. Il convient dès lors, de voir comment ce fait social est

devenu un objet scientifique, étant entendu que le passage de l'un à l'autre n'est pas automatique.

b - Un objet scientifique récent

Phénomène social ancien, les partis ne sont véritablement devenus des objets scientifiques que récemment. L'objet social soumis à l'étude ne devient objet scientifique que par une coupure épistémologique, c'est-à-dire la séparation de l'univers de la conscience immédiate de celui de la réflexion scientifique (Grosser, 1972 : 46). En effet, en sciences sociales, il est peu de concepts univoques ayant une signification précise à la fois claire et acceptée par tous. Les partis politiques ont donné lieu à de multiples définitions. Autant à l'origine, il y avait une certaine unanimité pour leur accoler une signification péjorative, autant la recherche a été féconde en définition. En science politique, la définition d'un parti est très souvent fonction de la perspective théorique adoptée.

Ainsi, par exemple, pour Hodgkin, les partis sont « *toutes organisations politiques qui se considèrent elles-mêmes comme des partis et qui sont généralement considérées comme tels* » (Hodgkin, cité par Gonidec et Tran Van Minh, 1980 : 311). Pour Michels (1979 : 288), « *un parti n'est ni une unité sociale ni une unité économique. Sa base est formée par son programme* ». Autrement dit, un parti politique se distingue des autres organisations par le projet de société qu'il défend. Duverger (1979 :20) par contre met l'accent sur le fait que « *...les partis actuels se définissent beaucoup moins par leur programme ou la classe que par la nature de leur organisation : un parti est une communauté d'une structure particulière* » ; Michel Offerlé analyse les partis en termes d'« *entreprise de représentation* » (2002 : 10-11) alors que Alan Ware l'appréhende davantage comme une « *institution* » (1996 : 5) dont l'essence réside dans la coordination des ressources individuelles dans le but commun d'exercer le pouvoir au sein de l'État (1996 : 127)². Ces multiples définitions au final permettent de faire ressortir les différents aspects du phénomène partisan sans pour autant en donner une signification unitaire opératoire.

2 - Le parti comme signifiant unitaire

L'abondance des définitions données au concept de parti politique n'est pas en soi un problème. Elle permet de mettre en exergue la fécondité de l'objet de

recherche. Ce qui compte au final pour l'analyste pour reprendre Apter (1965 : 182), c'est de distinguer « ...the three aspects of political parties - as intervening, dependent, or independent variable », ce qui permet de se mettre à l'abri des confusions. Dès lors, la définition opératoire du parti pour une étude comparative doit être pauvre en se limitant à ce qui en est l'élément fondamental. Dans cet ordre d'idées, la définition de Lapalombara et Weiner et l'invariant partisan identifié par Seiler permettent d'avoir une signification unitaire du concept « parti ».

La définition de Lapalombara et Weiner est sans doute la plus partagée notamment parce qu'elle est synthétique, objective et opératoire. Il faut entendre par parti politique : «1- *une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie soit supérieure à celle de ses dirigeants en place* ; 2- *une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national* ; 3-*la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres, et non pas- simplement -d'influencer le pouvoir* ; 4- *le souci, enfin de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière* » (Charlot, 1971 : 22).

Cette approche permet de distinguer les partis des cliques, clubs et comités de notables qui sont les ancêtres des partis politiques modernes dans la plupart des pays occidentaux. Cependant, cette définition n'est pas complète dans la mesure où elle ne prend pas en considération l'élément idéologique. C'est pour combler cette lacune que Seiler (1986 :103) propose une synthèse des définitions. En effet selon cet auteur, quelque soit la posture théorique adoptée, il existe un invariant partisan. Ce que toutes ces définitions ont en commun, c'est la mise en exergue de la logique du projet, de l'organisation et de la mobilisation étant entendu que les partis politiques sont des *organisations* visant à *mobiliser* des individus autour d'un *projet* afin de conquérir le pouvoir de gouvernement. Les partis peuvent également être appréhendés comme des médiateurs entre le peuple et le pouvoir, les individus et la scène politique (Bréchon, 1999 : 81), ou mieux encore comme le lien entre la société civile et l'Etat (Katz et Mair, 1994).

La conclusion qui découle de la définition du concept de « parti politique », pour reprendre Charlot (1971), c'est qu'on ne peut pas étudier un parti de tous les points de vue à la fois. D'où l'intérêt d'identifier les diverses écoles en présence.

B - Ce que penser les partis politiques veut dire

La science politique en tant que discipline s'est constituée avec l'avènement des partis politiques modernes. Le problème qui en découle est que quand il s'agit d'identifier les écoles d'étude des partis, on se retrouve facilement à faire une recension de toutes les grilles d'analyse de la science politique. A titre d'illustration, Charlot (1971 : 36) identifie ainsi l'approche du développement politique, structurelle, fonctionnelle, systémique, et par l'idéologie ; Lawson (1976), y ajoute l'approche historique et behavioriste, Schwartzberg (1998 : 417-418), l'approche stratégique et le modèle des coalitions ; enfin Ware (1996 : 8-12) quant à lui, retient trois grandes approches, sociologique, institutionnaliste et compétitive. Dans une revue de l'étude de la littérature consacrée aux partis politiques dans l'*American Political Science Review*, Reiter fait ce constat : « *In the early years, as political scientists sought to understand the functioning of the state, knowledge of parties seemed essential. Scholars such as Lord Bryce (1893-1895) and Woodrow Wilson (1908) may have been critical of how parties functioned, but none denied the centrality of parties to the performance of democratic government. scholarship reflected that knowledge, as parties and party systems were examined holistically, and discussions of current political trends often centered on parties. A century later, scholars focus on particular aspects of parties- in the familiar triad, parties in the electorate, parties in government, or (less common in recent years) parties as organizations* » (2006 :613).

Ce constat de Reiter résume assez bien le cours de l'évolution de la réflexion sur les partis. En d'autres termes, holistes, les études portant sur les partis politiques sont devenues de plus en plus individualistes.

S'il est constant que toutes les grilles peuvent permettre d'appréhender les partis, il convient de privilégier des paradigmes synthétiques susceptibles d'en rendre compte dans une perspective comparée. Dans leur revue critique de la littérature sur les partis politiques, Monthero et Gunther (2003) proposent de retenir l'approche structuro-fonctionnaliste, l'approche des choix rationnels et l'approche inductive. Notre analyse se situe dans cette perspective.

1 - L'approche structuro-fonctionnaliste

L'approche structuro-fonctionnaliste est entendue ici dans sa conception large. Elle repose sur le postulat que toute théorie sur les partis politiques, comme pour tout autre phénomène politique, passe par l'identification des attributs communs et des rôles joués par ces derniers dans le système politique. Pour ce faire, on étudie leurs origines, leurs histoires, leurs modes d'organisation et l'impact qu'ils ont sur le système politique. Dans cette perspective très souvent holiste, l'hypothèse est faite de ce que les partis politiques, appréhendés comme des agents, des instruments, assurent l'articulation et l'agrégation des intérêts, la socialisation, le recrutement et la communication politique. Les études regroupées ici se sont efforcées d'identifier ses fonctions et ses rôles tandis que d'autres mesuraient les écarts entre l'idéal et le réel.

C'est ce qui ressort des travaux des pionniers comme Ostrogorski, Michels et Duverger, et des auteurs plus contemporains comme Lipset et Rokkan, Coleman et al, pour s'en tenir aux auteurs les plus emblématiques.

α - Ostrogorski (1979) : l'étude des forces politiques, entre science et « essayisme »

Moisei Ostrogorski en 1902 formule l'hypothèse qu'il faut passer des études en termes de « forme de Gouvernement » à une analyse des « forces politiques » proprement dites. La rupture est fondamentale dans la mesure où, avant lui de manière récurrente, Montesquieu et Tocqueville dont il s'inspire et se démarque, et plus largement Aristote, Machiavel, Locke entre autres, s'intéressent presque exclusivement aux formes de gouvernement sans prêter une attention spécifique aux forces politiques. Il se propose pour ce faire de recourir à une méthode « scientifique ». De ce fait, sa contribution doit être évaluée sur la base de deux critères.

Sur le plan de la méthode, il dépasse la simple description et invente l'enquête par participation. Il fait œuvre de comparatiste lorsqu'il choisit d'étudier les partis politiques anglais et britanniques. Il inaugure ainsi la stratégie de comparaison des systèmes les plus similaires et la comparaison binaire dans le domaine des partis politiques (Dogan et Pelassy, 1981). De ce point de vue, la critique de Rihoux (2001 : 33) qui soutient que « sa base empirique apparaît en particulier bien étroite : il se limite en effet à deux pays et y étudie uniquement des partis « bourgeois », ne tient pas. Il se trompe d'objet,

notamment parce que Ostrogorski explicite clairement son choix théorique justifié par le fait qu'au moment où il écrit, les partis sont assez développés dans ces deux pays.

Sur le plan empirique, il établit le lien entre le phénomène électoral et sa démocratisation et le développement des organisations partisans. Il produit ce faisant les premiers éléments d'une véritable sociologie des organisations (Rosanvallon, 1979 : 15), ou encore ce qui deviendra avec Duverger l'approche institutionnelle du développement partisan (Seiler, 1986 : 18-19). En effet, il soutient que : « *L'organisation matérielle des partis me paraissait offrir le poste d'observation, et son développement fournir les points de repère historiques nécessaires pour suivre le développement des tendances et des forces politiques elles-mêmes, ce qui permettrait de remonter du présent au passé, des effets aux causes, et de considérer dans son ensemble le fonctionnement du gouvernement démocratique, non pas dans le cadre inanimé des formes politiques, mais au milieu de la société vivante* » (Ostrogorski, 1979 : 29-30).

En dépit de toutes ces précautions de méthode, l'analyse d'Ostrogorski se trouve confrontée à plusieurs problèmes. Comme le note très justement Seiler (1986 : 18), « faute d'avoir explicité sa philosophie libérale en un cadre théorique, Ostrogorski réduit (...) cette dernière au rang de prénotion et tombe dans l'idéologie ». Dans la troisième partie de son ouvrage consacrée à la critique de l'influence des organisations partisans sur la démocratie, il formule des propositions qui relèvent plus de la thérapeutique politique que de la science politique. Pour Ostrogorski, les partis permanents sont contre l'esprit d'association, et par conséquent contre la démocratie, notamment parce qu'ils ont des programmes omnibus. Il propose dans cette perspective, d'« *éliminer de la pratique l'usage des partis rigides, des partis permanents ayant pour fin le pouvoir* » pour les remplacer par des groupements ad hoc susceptible de permettre que « *des citoyens qui seraient séparés sur une question feraient route ensemble sur une autre* » (Ostrogorski, 1979 : 173-174). C'est dans cette perspective qu'il lancera « a bas le parti et vive la ligue ! » (Ostrogorski, 1979 : 226). Mieux, « *les partis temporaires et à objet unique fourniront ainsi, par la vertu même de leur constitution et de leur fin, une sorte de vaccin contre la rage de parti et le fanatisme de secte ; ils deviendront des écoles d'esprits tolérants et larges* » (Ostrogorski, 1979 : 231).

Essayiste, Ostrogorski croit fortement à l'idée selon laquelle les partis multiples sont facteurs de désordre, de division, de confiscation de pouvoir, etc.

D'où cette liste de solutions. Toutefois pour aussi « naïves » quelles soient, ces recommandations ont eu une portée prédictive. Ses propositions trouvent échos aujourd'hui, non seulement dans les Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS), mais aussi dans les partis à objet unique, comme les partis écologistes, féministes, ethniques, etc.

b - Michels (1971): la loi d'airain de l'oligarchie ou « maladie » oligarchique ?

Contrairement à Ostrogorski, l'objet d'étude est moins large et plus précis. Comme le note Seiler (1986) : « *le discours de Robert Michels est indubitablement scientifique : par sa théorie, son hypothèse et sa démarche* ». Sa démarche se situe en droite ligne de la théorie des élites. Il applique en la rectifiant celle-ci aux partis. Pour lui, les partis sont des appareils indispensables à la démocratie : « *La démocratie ne se conçoit pas sans organisations (...). Le principe de l'organisation doit être considéré comme la condition absolue de la lutte politique conduite par les masses. Mais le principe, politiquement nécessaire, de l'organisation, s'il permet d'éviter les dispersions des forces propices aux adversaires, recèle d'autres périls. On échappe à Scylla pour échouer contre Charybde. C'est que l'organisation constitue précisément la source d'où les courants conservateurs se déversent sur les plaines de la démocratie et occasionnent des inondations dévastatrices qui rendent cette plaine méconnaissable* » (Michels, 1971 : 25-26).

Il s'inspire de la théorie des élites telle que formulée par Gaetano Mosca et Wilfredo Pareto pour procéder à une analyse sociologique de la social démocratie allemande en s'en démarquant cependant, « *La théorie de la circulation des élites formulée par M. Pareto, ne peut être acceptée qu'avec des réserves en ce sens qu'il s'agit bien moins souvent d'une succession pure et simple que d'un mélange incessant, les anciens éléments attirant, absorbant et assimilant sans cesse les nouveaux* » (Mosca et Pareto, 1971 : 280). Le parti n'est pas seulement un organisme de conquête de pouvoir, mais une micro société. Il montre que les exigences de la compétition démocratique conduisent à la centralisation des partis pour des besoins d'efficacité décisionnels.

Cependant, si son analyse lui permet de découvrir une loi sociologique, la loi d'airain de l'oligarchie, il traite ce phénomène comme une pathologie, une dérive du fonctionnement normal des partis politiques qu'il convient de soigner. Suivant ses propres termes, « *la maladie oligarchique des partis démocratiques* »

(Mosca et Pareto, 1971: 171) est « incompatible avec les postulats les plus essentiels de démocratie » (Mosca et Pareto, 1971 : 295). Ce faisant, il quitte le champ de la science pour celui des normes.

Son apport à la science des partis reste significatif. En mettant l'accent sur le fonctionnement interne des partis, il apparaît comme le précurseur de la démocratie intra partisane qui constitue un domaine spécifique dans l'étude des partis. Par ailleurs, il peut être considéré comme le premier à mettre en exergue le processus d'institutionnalisation des partis lorsqu'il affirme que : « *le parti, en tant que formation extérieure, mécanisme, machine, ne s'identifie pas nécessairement avec l'ensemble des membres inscrits et encore moins avec la classe. Devenu une fin en soi, se donnant des buts et des intérêts propres, il se sépare peu à peu de ceux qu'il représente (...). C'est une loi inéluctable que tout organe de la collectivité né de la division sociale du travail, se crée, dès qu'il est consolidé, un intérêt spécial, un intérêt qui existe en soi et pour soi...* » (1979 : 289-290). Ce processus sera systématisé plus tard par Huntington (1968 : 12).

En outre, Michels, en dépit des critiques plus ou moins fondées adressées à son œuvre, a fait preuve d'un réalisme et d'une lucidité qui manque à beaucoup de spécialistes des partis politiques aujourd'hui, notamment lorsqu'il affirme clairement que : « *Le trésor de la fable peut très bien symboliser la démocratie. La démocratie est, elle aussi, un trésor que personne ne pourra jamais mettre à jour. Mais en poursuivant les recherches et en fouillant infatigablement pour trouver l'introuvable, on n'en accomplira pas moins un travail profitable et fécond pour la démocratie* » (1979 : 300).

A ce titre, sa démarche n'est pas très éloignée de celle de Samuel Huntington de « la troisième vague » ou d'un Robert Dahl « De la démocratie ». Autrement dit, selon ce maître, la « maladie oligarchique » même si elle n'est pas curable, n'empêche pas que l'on fasse des efforts pour la guérir. Ce réalisme s'oppose ainsi nettement, de la « naïveté » de Moisei Ostrogorski, qui proposait purement et simplement la suppression des partis politiques. Alors que ces deux auteurs se contentent d'analyser des aspects précis du phénomène partisan, Duverger a adopté en 1951, une approche plus large et propose une théorie globale des partis.

c - Duverger (1976) : la théorie de l'origine des partis modernes et les conséquences politiques des lois électorales

Maurice Duverger est un continuateur d'Ostrogorski et Michels, en ce sens que comme eux, il s'inscrit dans l'étude des institutions partisans et de leur rôle dans l'Etat. Mais il rompt avec ces derniers quant à l'ampleur de son champ empirique et de son ambition théorique. En effet, il « propose ici un modèle théorique permettant de comprendre en profondeur leur configuration et leur jeu, et de prévoir dans toutes les situations possibles » (Duverger, 1976 : 10). La problématique de son étude est précise : « *Pas plus que leur doctrine, la composition sociale de ceux-ci ne fera cependant l'objet principal de cette étude, essentiellement orienté vers les institutions partisans et leur rôle dans l'Etat. Car les partis actuels se définissent beaucoup moins par leur programme ou la classe que par la nature de leur organisation : un parti est une communauté d'une structure particulière* » (Duverger, 1979 : 20).

Sur la base de cette problématique, on peut mesurer l'apport de Duverger à trois niveaux, sa contribution à la formulation de la théorie de l'origine des partis, sa typologie des partis³ et sa conceptualisation des rapports entre systèmes de partis et systèmes électoraux communément labellisé « lois de Duverger ».

La théorie de l'origine des partis telle que conçue par Duverger s'appuie sur l'idée que la compréhension des partis politiques passe par la connaissance des circonstances différentes de leur naissance. Dans cette perspective, il considère que « *dans l'ensemble, le développement des partis paraît lié à celui de la démocratie, c'est à dire à l'extension du suffrage populaire et des prérogatives parlementaires* », rejoignant sur ce point Ostrogorski. C'est sur la base de ce postulat qu'il distingue les partis d'origine électorale et parlementaire des partis de création extérieure. Les premiers sont le résultat d'un processus évolutif allant des cellules aux groupes parlementaires en passant par les comités électoraux. Les seconds quant à eux sont issus des syndicats, des sociétés de pensées, des églises, et des associations d'anciens combattants (Duverger, 1979 : 23-39). Tirant les conclusions de « l'influence de la genèse d'un parti sur sa structure définitive », il note ainsi que les partis de création électorale et parlementaire sont généralement plus centralisés notamment parce qu'ils sont créés par le sommet alors que les partis de création extérieure le sont moins parce qu'ils partent de la base. De même, l'influence des députés est plus forte sur les premiers que sur les seconds. C'est sur la base de ces considérations qu'il

établit la célèbre distinction partis de masses et partis de cadres. Cette théorie de l'origine des partis sera complétée par Harmel (1985) qui distinguera les partis nés par scission, fusion etc.

Les lois de Duverger quant à elles sont le produit de la mise en rapport des relations complexes entre système de partis et système électoral. Il part du constat que les systèmes de partis sont le résultat de nombreux facteurs : ceux propres à chaque pays (tradition, histoire, croyances religieuses, compositions ethniques, rivalités nationales, etc.) et ceux généraux et communs à tous les pays (facteurs socio-économiques, idéologiques et techniques). Son choix se porte toutefois sur un facteur technique « essentiel » : le régime électoral : « *En définitive, système de partis et système électoral sont deux réalités indissolublement liées, parfois même difficiles à séparer par l'analyse : l'exactitude plus ou moins grande de la représentation politique par exemple, dépend du système électoral et du système de partis, considérés comme éléments d'un même complexe, rarement isolables l'un de l'autre. On peut schématiser l'influence générale du mode de scrutin dans les trois formules suivantes : 1° la représentation proportionnelle tend à un système de partis multiples, rigides, indépendants et stables (sauf le cas des mouvements passionnels) ; 2° le scrutin majoritaire à deux tours tend à un système de partis multiples souples, dépendants et relativement stables (dans tous les cas) ; 3° le scrutin majoritaire à tour unique tend à un système dualiste, avec alternance de grands partis indépendants* » (Duverger, 1976 : 291).

Au total, en mettant explicitement l'accent sur « *les institutions juridiques (constitutions, lois électorales, etc.) et les forces politiques (partis et groupes de pressions) pour variable fondamentale* » (Duverger, 1976 : 15), en insistant sur « *les institutions partisans et leur rôle dans l'Etat* » (Duverger, 1976 : 20), Duverger a ouvert la voie à l'analyse institutionnaliste des partis politiques et à sa banalisation dans la science politique. On peut relever la postérité de cette contribution de Duverger, dans le travail de Rae (1967) qui a systématisé les conséquences politiques des lois électorales sur les partis politiques ou encore le travail de Janda (2005) sur les « party law ». Jean-Benoît Pilet (2008) montre « *les nouveaux souffles dans l'analyse des systèmes électoraux* » dans la science politique.

Toutefois, ce livre soulève de nombreuses critiques. L'ouvrage est taxé d'ethnocentrisme dans la mesure où il est dans une large mesure franco centré (Seiler : 1986 : 22-23). En effet, alors que son ambition est de proposer « *un*

modèle théorique permettant de comprendre en profondeur leur configuration et leur jeu, et de prévoir dans toutes les situations possibles » (Duverger, 1971 : 10), sa connaissance des partis dans les autres pays semble limitée. Ce faisant, il succombe dans une large mesure à la « tentation de l'œillère » (Gazibo, 2002 : 441), dans la mesure où pour combler son déficit de connaissance des cas étrangers, il se laisse guider principalement par les cas français qu'il connaît le mieux.

Les critiques les plus sérieuses ont été formulées par Aaron Wildavsky (1968 : 368-375). Ces critiques portent sur les erreurs méthodologiques faites par ce dernier. Duverger est encore prisonnier de certaines illusions et idées reçues : un déterminisme évolutionniste (historicism fallacy) qui l'amène à postuler un sens « naturel » dans l'évolution des partis. L'illusion mystique (mystic fallacy) qui l'amène à postuler un caractère « naturel » des dualismes des oppositions (droite/gauche)⁴. Un rejet implicite d'une approche multi causale, alors même que son ambition « théorique est de saisir tous les cas possibles ».

d - Coleman, Lipset et Rokkan et les autres : le multifonctionnalisme des partis...

Alors que Ostrogorski, Michels et Duverger se sont attelés à examiner les structures matérielles (organisations) et immatérielles (idéologies) des partis pour en tirer des conséquences quant à leur utilité pour le système politique en général et la démocratie en particulier, les auteurs que nous regroupons sous cette rubrique se sont intéressés à l'identification des différentes fonctions susceptibles d'être remplies par un parti politique. Nous retiendrons ici les contributions originales.

- *Coleman et al. (2006 : chap. 5) et Lowi (1971) : fonction d'agrégation, constituante et programmatique des partis*

La première fonction spécifique des partis politiques selon Coleman et al. (1960, 2006 : 81) est celle d'agrégation des intérêts. En effet, « *political parties are important in interest aggregation in democratic and in non democratic systems* », « *interest aggregation is the activity in which the political demands of individuals and groups are combined into policy programs* » (81). Le mérite de cette approche des partis, c'est de rompre avec une approche qui tend à évaluer le rôle des partis politiques en fonction de leur utilité pour la démocratie. Lowi (1971 :102-105) pour sa part identifie les fonctions constituantes et programmatiques des partis.

La fonction constituante renvoie à « *ce qui est nécessaire à la formation du tout, ce qui compose, ce qui constitue* ». Ainsi, selon Lowi, un parti qui remplit des fonctions constituantes ou constitutionnelles aura des rapports réguliers et fondamentaux avec la structure, la composition et le fonctionnement du régime ou du système. Par ailleurs, les partis peuvent également remplir des fonctions programmatiques, c'est-à-dire, énoncer les mesures qu'ils proposent de prendre et la politique qu'ils mettraient en œuvre une fois parvenus au pouvoir.

Dans la perspective de Lowi cependant, les partis bifonctionnels, c'est-à-dire ceux qui remplissent à la fois des fonctions constituantes et programmatiques sont des « partis responsables » tandis que les partis unifonctionnels ne le sont pas. C'est sur cette base qu'il distingue les partis européens, « responsables », des partis américains, unifonctionnels.

- *Lipset et Rokkan (1967) : les partis, agents de conflit et instrument d'intégration*

En s'inspirant de Parsons, Lipset et Rokkan (1967 : 3) ont quant à eux mis en lumière le fait qu'un parti politique est à la fois un agent de conflit et un instrument de son intégration. A partir de l'expérience occidentale, ils montrent que les partis sont des agents de conflit compte tenu de leurs liaisons initiales avec les clivages, les tensions et les conflits sociaux, et des instruments d'intégration notamment parce qu'ils n'excluent pas les possibilités de compromis et de coalitions. En effet, « *The opening up of channels for the expression of manifest or latent conflicts between the established and underprivileged classes may have many systems out of equilibrium in the earlier phase but tended to strengthen the body politic over time. This conflict – integration conflict dialectic is central in current political research in comparative sociology of political parties... They (parties) help to crystallize and make explicit the conflicting interests, the latent strains and contrasts in the existing social structure, and they force subjects and citizens to ally themselves across structural cleavage lines and to set up priorities among their commitments to established or prospective roles in the system. Parties have an expressive function; they develop rhetoric for the translation of contrast in the social and cultural structure into demands and pressures for action or inaction. But they also have instrumental and representative functions: they force the spokesmen for the many contrasting interests and outlooks to strike bargains, to stagger demands, and to aggregate pressures* » (Lipset et Rokkan, 1967: 5).

Alors que les pionniers étaient contre les partis notamment parce qu'ils seraient facteurs de division (Ostrogorski) ou dysfonctionnel par rapport à la démocratie (Michels), Lipset et Rokkan (1967) montrent que les partis institutionnalisent les conflits.

- *Lavau (1971) : Les partis anti-système et la fonction tribunitienne*

Comme Lipset et Rokkan, Georges Lavau s'inspire de Merton pour proposer une analyse rénovée des fonctions des partis politiques. D'abord, il précise la notion de « fonction » qui fait l'objet de confusion chez la plupart des auteurs et formule la théorie des partis anti-système.

La première contribution de Lavau porte sur « le problème des fonctions des partis politiques ». Il relève la confusion qui règne dans l'utilisation du mot « fonction » : soit la distinction n'est pas faite entre fonctions manifestes et fonctions latentes, soit on les amalgame et le mot fonction recouvre des sens différents. « Fonction » est tantôt synonyme de fonction latente, d'activités remplies par les partis, des effets de l'activité des partis sur le système politique ou enfin, fonction est synonyme d'exigences fonctionnelles des systèmes politiques. Ce faisant, il propose une définition synthétique des fonctions : « *les fonctions sont des contributions (ou des solutions) que des acteurs apportent, par leurs actes, à des exigences fonctionnelles des systèmes auxquels ces acteurs sont reliés, ces exigences fonctionnelles étant supposées être ce qui est nécessaire à ce système pour survivre, s'adapter, atteindre ses buts, ne pas se dénaturer* » (Lavau, 1971 :179).

En partant de la problématique des interrelations complexes entre les partis et le système politique ensuite, il formule l'hypothèse qu'« *aucun⁵ parti politique n'est purement fonctionnel (ni »fonctionnaire«) pour le système politique (...). Les partis (l'étymologie du mot l'indique assez) sont des organisations qui « fractionnent », qui sont tournées vers la lutte, qui ne représentent que des minorités actives. A ce titre, ils ne peuvent être purement et simplement des serviteurs impassibles du système politique » (Lavau, 1971 : 185). C'est sur la base de ce constat qu'il identifie les partis « anti-système » ou tribunitien, c'est-à-dire des partis qui s'adonnent « totalement et en permanence » à « *la critique du système, de ses valeurs et de ses normes, de ses structures et de ses autorités* » Lavau, 1971 : 192). Dès lors se pose la question de savoir si on peut appréhender la fonction tribunitienne comme une*

« contribution » au système politique, dans la mesure où la critique peut aller au delà de ce que le système peut supporter. Lavau apporte une réponse nuancée à cette question. Il considère dans un premier temps que l'accomplissement de cette fonction n'est pas une contribution dans la mesure où elle gêne le fonctionnement « harmonieux » du système et est susceptible d'aboutir à des activités et à des comportements « irresponsables » de la part de ces partis. Dans un second temps, il soutient qu'il s'agit d'une contribution dès lors qu'« *elle dévie des virtualités révolutionnaires et qu'elle est, dans certaines situations explosives, un des moyens de vivre avec des clivages.* » (Lavau, 1971 : 190).

Cette contribution est probablement la dernière significative dans l'approche structuro fonctionnaliste des partis politiques. En dehors de quelques références subjectives, elle a connu une postérité et permet d'appréhender les partis populistes, protestataires et extrémistes. Cette analyse a été récemment renouvelée (même si ces derniers ne font pas référence explicite aux travaux de Lavau). A titre d'illustration Schedler (1996 : 291-312) étudie le développement des « anti-political-establishment-parties » à partir des années 1980 et Copocchia (2002), s'intéresse aux « anti-system parties ». C'est dans cette perspective que l'on peut, dans une certaine mesure situer l'analyse que fait Basedeau et al, (2007) des partis interdits (party ban) en Afrique.

Au total, ce qui unit tous ces auteurs c'est qu'ils communient tous à la même source, celle des structures et des fonctions. Ici, on s'intéresse aux partis dans la mesure où ils ont un comportement significatif à l'égard des exigences fonctionnelles du système politique, or les partis ne « remplissent pas tous et pas nécessairement les fonctions du système », ou bien les partis seront considérés comme des agents des processus d'interaction qui permettent aux systèmes politiques de persister et de s'adapter aux changements de l'environnement, ou encore ils seront traités comme des reflets ou des agents de cristallisation des cultures ou des subcultures du système. Quelque soit l'angle adopté par ces auteurs, le postulat qu'ils cherchent à expliciter est celui du lien entre partis et démocratie. Les multiples fonctions que les partis sont sensés exercer ont tous partie liée avec la performance démocratique du système. Or, comme le relève à juste titre Bréchon, « *plutôt que de chercher à dire si les partis sont fonctionnels ou dysfonctionnels pour une bonne démocratie, il est plus intéressant de s'interroger sur les liens entre des partis et des systèmes politiques. Une société a probablement des partis à l'image de ce qu'elle est* » (Bréchon, 1999 : 73). Cette

mise en garde est prise au sérieux par l'approche des choix rationnels qui ne fait pas de la démocratie son angle d'attaque.

2 - L'approche des choix rationnels

Cette approche majeure en science politique (Green et Shapiro, 1995) part de l'analogie qui est faite entre marché économique et marché politique. De manière plus globale, cette perspective résulte de l'importation dans le champ de la science politique des concepts de la science économique. Ici, les partis politiques, contrairement à la perspective structuro fonctionnaliste, ne sont pas définis par rapport à leurs fonctions ou leur dysfonction, ou encore leur utilité pour le système. Ils sont considérés comme des entreprises politiques qui se battent sur un marché politique, dont l'enjeu est la définition des règles de tous les autres jeux. Dans cette perspective, les acteurs en présence, électeurs, politiciens professionnels et partis politiques, sont tous conscients de leurs intérêts spécifiques. Les partis politiques en tant qu'institution ont des intérêts propres, distincts de ceux des politiciens professionnels et de ceux des électeurs. Max Weber (1959), Anthony Downs (1951) et Joseph Schumpeter ont banalisé l'étude des partis en tant qu'entreprise politique ; ce faisant, ils ont donné naissance à tout un courant spécifique d'étude des partis. Gaxie (1977) et Offerlé (2002) apparaissent dans une certaine mesure comme les représentants français de cette approche.

a - Weber (1959) : le parti comme entreprise politique

Dans sa préface à Weber (1959), Aron (1959 : 35) note que « *Max Weber suivait à travers les siècles, le développement d'une catégorie sociale, d'un type d'homme, qu'il appelait politicien professionnel, celui qui tire sa subsistance de la politique, qui vit par en même temps que pour elle* ». C'est en ayant à l'esprit cette considération fondamentale que l'on peut saisir l'apport de Weber à l'étude des partis politiques qui sont de deux ordres.

Tout d'abord, il est le premier à proposer une évolution des formes des organisations partisanes : on serait ainsi parti des « partis » des villes médiévales (ceux des Guelfes et des Gibelins) qui se composaient uniquement des clients, à comités interrégionaux et caractérisés par une organisation militaire sévère ;

aux cliques aristocratiques ou partis de la noblesse en Grande Bretagne , aux partis de notables, avec l'ascension politique de la bourgeoisie , pour aboutir enfin aux organisations politiques modernes « *enfants de la démocratie, du suffrage universel, de la nécessité de recruter et d'organiser, de l'évolution des partis vers l'unification de plus en plus rigide au sommet et vers la discipline la plus sévère aux divers échelons* » (Weber, 1959 : 171). Bref, Weber propose l'évolution qui a conduit avec « *l'entrée en jeu de la démocratie plébiscitaire* » des « *machines* » ou « *entreprise politique* » (Weber, 1959 : 172).

C'est logiquement de cette évolution qu'il propose en second lieu, une définition nouvelle des partis qu'il considère comme des « *sociations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles- de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensemble* » (Weber, cité par Offerlé (2002 : 10). Weber constate en effet que lorsqu'il doit y avoir une élection périodique des détenteurs du pouvoir, « *l'entreprise politique est nécessairement une entreprise d'intérêts. Cela signifie qu'un nombre relativement restreint d'hommes intéressés au premier chef par la vie politique et désireux de participer au pouvoir recrutent par libre engagement des partisans, se portent eux-mêmes comme candidat aux élections ou y présentent leurs protégés, recueillent les moyens financiers nécessaires et vont à la chasse des suffrages* » (Weber, 1979 : 164-165)

Ainsi donc, contrairement à Ostrogorski et à Michels, et plus largement aux tenants de l'approche structurofonctionnaliste, Weber part de l'idée que, l'oligarchie n'est pas une pathologie mais une condition « indispensable » au fonctionnement des partis politiques, dans la mesure où il pense que « *l'existence des chefs et de partisans qui en tant qu'éléments actifs cherchent à recruter librement des militants et, par contre coup, l'existence d'un corps passif constituent des conditions indispensables à la vie de tout parti politique* » (Weber, 1979 : 165). Avec lui, les partis apparaissent comme ce qu'ils sont, des organisations qui visent l'exercice du pouvoir, défendent certains intérêts et promettent de gouverner en fonction de conceptions vagues et générales. Downs pousse cette conception un peu plus loin en développant le postulat de la rationalité absolue.

b - Downs (1954) : la rationalité absolue des partis

Dans sa « théorie économique de la démocratie », Anthony Downs formule la façon dont les partis sont censés se comporter et évoluer. En vertu de son postulat central, les citoyens électeurs, les dirigeants politiques et les partis agissent tous trois rationnellement poursuivant des objectifs clairement définis. Dans cette perspective, il considère qu' « *un parti politique c'est une équipe d'hommes qui vise à contrôler l'appareil du pouvoir en s'assurant les postes nécessaires lors d'élections dûment organisées. Par 'équipe' nous entendons une coalition dont les membres sont d'accord sur les objectifs au lieu de l'être simplement sur une partie d'entre eux. Chaque membre de l'équipe a donc exactement les mêmes objectifs que tous les autres. Comme nous posons par ailleurs que ces membres sont rationnels, nous pouvons envisager leurs objectifs comme une échelle de priorités cohérente et simple...* » (Downs, cité par Charlot, 1971 : 51).

Il découle de cette définition des partis une certaine conception de l'approche compétitive des partis et de leur relation avec l'électorat. Le citoyen électeur agit prioritairement en vue de maximiser son intérêt personnel et son revenu utilitaire (*utility income*), les dirigeants politiques poursuivent le seul but d'être élus, et l'objectif des partis est la maximisation de leur résultat électoral. Dans cette perspective, il a mis en exergue l'idée que la compétition pour les votes peut être comprise à partir d'un modèle spatial. Chaque parti politique peut être situé sur un spectre idéologique gauche – droite. L'objectif poursuivi par les partis étant d'être élus, ils se déplacent constamment sur cet axe pour coller à la demande des électeurs. Autrement dit, dans la perspective de Downs, les idéologies ne sont pas immuables, elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contextes et des conjonctures. Cette conception a fait école. Ian Budge et David Robertson, pour tester cette théorie ont analysé les programmes électoraux et les manifestes dans les démocraties libérales depuis la Deuxième Guerre mondiale. Ils parviennent à la conclusion que les programmes politiques des partis dans la plupart de ces pays reflètent une seule dimension spatiale droite - gauche. C'est sur ces considérations qu'ils identifient quatre grandes familles politiques sur ce spectre : les familles communistes, socialistes, centristes et conservatrices (sur ce point cf. Ware, 1996 :18). C'est toujours dans le paradigme de la rationalité des partis, des politiciens et des électeurs qu'on peut ranger les analyses que Daniel Gaxie (1977) fait de la rétribution du militantisme dans les partis français.

Le principal mérite de l'approche de Downs c'est d'avoir désencapsulé l'objet parti politique des considérations purement téléologiques et idéologiques. Avec lui les partis cessent d'être de simples agents pour devenir de véritables acteurs. Dans ce sens, il est l'inspirateur de l'approche électoraliste et compétitive des partis. Il dépasse ainsi l'approche en termes d'« entreprise politique » de Weber, pour mettre en exergue la rationalité propre des partis. Weber met plus l'accent sur celle des entrepreneurs politiques. Mais cette approche a abondamment été critiquée. On peut situer cette critique sur deux plans: le reproche de la rationalité absolue postulée par Downs et sa conception limitée de l'idéologie.

Premièrement, toute l'analyse de Downs se fonde sur le postulat de la rationalité absolue des partis. Or, depuis March, on sait que la rationalité absolue est une illusion, puisqu'elle est nécessairement limitée (March, 1991 : 133-163). La rationalité absolue des partis suppose de considérer ce dernier comme une entité homogène, ce qui est rarement le cas dans la réalité. Comme le souligne Sartori (1976: 326-327): « If parties are defined as 'vote maximizers', the objection immediately is that this conceptualization is largely untrue to facts. Likewise, Downs, is often criticized because he assumes parties to be 'teams' and indeed coherent and unified teams rather than largely disconnected and multifaceted 'coalitions' ». En effet, il existe dans les partis politiques concrets des groupes, factions, tendances, etc. qui développent des stratégies diverses, parfois efficaces pour le positionnement à l'intérieur du parti, mais pas nécessairement efficaces à l'extérieur des partis (Kolner et Basedeau (2006) ; Reiter (2006b). Par ailleurs, il est quelque peu naïf de penser que l'objectif d'un parti se limite à la recherche de la maximisation des résultats électoraux. Cette conception ne peut permettre de saisir qu'une catégorie de partis (les partis Catch all et Cartels par exemple). Comme le montre Rihoux (2001 : 46) « dans le cas précis des partis écologistes, il est par exemple tout à fait envisageable que des choix peu efficaces en matière de maximisation du résultat électoral soient posés, et ce afin de conserver une pureté organisationnelle et/ou idéologique ». C'est également le cas pour des partis fondamentalistes, léninistes ...

Deuxièmement, la conception de Downs de l'idéologie est assez simpliste. Downs soutient que « *parties formulates policies in order to win elections, rather than win elections in order to formulate policies* » (Downs, cité par Sartori, 1976: 24). Autrement dit, les partis politiques dans la perspective de Downs, adaptent leurs idéologies en fonction des désirs électoraux. Or comme le note à juste titre

Ware (1996: 328), « *party ideology is not something that can change as firms change marketing strategies. Parties are not free to move along ideological spectrum at will* ». Les partis sont souvent prisonniers des circonstances et des conditions qui les ont vus naître.

c - Offerlé (2002) : les partis comme lien social

La contribution de Michel Offerlé à l'étude des partis est à la fois novatrice et ambiguë. L'innovation réside dans l'ambition de l'auteur d'étudier les partis politiques sociologiquement et historiquement en tirant parti des acquis à la fois de la sociologie classique (Marx, Durkheim, Weber), de la sociologie des organisations, des interactionnismes, des sociologies de l'action collective et de la sociologie des champs de Bourdieu. Il formule l'hypothèse des partis comme relation sociale. Dans cette perspective, un parti doit être analysé comme un espace de concurrence entre des agents et comme une entreprise d'un type particulier (Offerlé (2002 : 4-5). Sur la base de cette hypothèse, il définit un parti « *comme un espace de concurrence objectif entre des agents ainsi disposés qu'ils luttent pour la définition légitime du parti et pour le droit de parler au nom de l'entité et de la marque collective dont ils contribuent par leur compétition à entretenir l'existence ou plutôt la croyance en l'existence* » (Offerlé (2002 : 15). Il ressort de cette définition qui s'inspire ouvertement de celle de Weber, que si les partis sont des entreprises d'intéressés, tous les agents ne sont pas intéressés au même titre, il y en a qui sont plus intéressés que d'autres ; d'autre part, même si les partis sont des entreprises, ils sont des entreprises d'un genre particulier qui proposent des produits spécifiques.

L'ambiguïté de l'analyse de Offerlé se situe à deux niveaux, celui des concepts utilisés et celui du niveau d'analyse. Sur le premier point, alors qu'il se propose de « désenclaver » l'objet parti politique pour le traiter dans une perspective sociohistorique, son vocabulaire et ses postulats sont essentiellement ceux des choix rationnels : entreprise, biens, marché, capitaux, produits, agents intéressés etc.- c'est la raison pour laquelle nous le rangeons dans l'approche générique des choix rationnels. Bien plus, le choix de faire une amalgame de toutes les sociologies ne semble pas un choix judicieux, plutôt que de désenclaver les partis comme il le prétend, cette approche contribue à rendre confus cet objet pourtant bien délimité par la littérature classique. Sur le second point, on se trouve confronté avec cette approche, à un problème du niveau d'analyse. En

effet, lorsqu'il soutient qu'« *étudier un parti, c'est étudier les interactions visibles qui se déroulent dans un certain espace de jeu, c'est insister aussi sur le « liant » invisible qui associe des agents dans une coopération concurrentielle. Un parti n'est pas une chose mais doit être analysé comme un champ de force⁷, c'est-à-dire comme un ensemble de rapports objectifs s'imposant à tous ceux qui entrent dans le champ* » (Offerlé 2002 : 14-15), il y a un problème épistémologique qui se pose. Cette proposition est fautive en ce qu'elle est absolue ; un parti peut très bien être analysé comme une chose, au sens que Durkheim donne à cette expression, c'est à dire un fait social. Par ailleurs, il n'y a pas, à priori, de contradiction à analyser un parti à la fois comme une « chose » et comme un « champ de force » (Charlot, 1971, Sartori, 1976). En outre, un champ de force peut être analysé comme une chose. Mieux, la perspective sociologique et historique qui est la sienne aurait dû l'amener à prendre au sérieux le processus d'institutionnalisation des partis, c'est-à-dire leur « solidification » et « réification ».

d - Harmel et Janda(1994) : la théorie intégrée des objectifs et changements partisans

L'étude de Harmel et Janda (1994), essaie d'expliquer pourquoi les partis politiques changent leurs stratégies, leurs caractéristiques organisationnelles et leurs idéologies. Dans cette perspective, ils formulent l'hypothèse que : «... *party change does not 'just happen'. In fact, decisions to change a party's organization, issue positions or strategy face a wall of resistance common to large organizations. A successful effort to change the party usually involves both a good reason (which, granted, often does involve the need to take account of environmental changes) and the building of a coalition of support...Far from assuming that party changes 'just happen' or 'must' happen, we suggest that party change is normally a result of leadership change, a change of dominant faction within the party and/or an external stimulus for change* » (Harmel et Janda, 1994: 261-262)

La théorie intégrée s'inspire dans une large mesure des connaissances accumulées sur les objectifs et sur les changements partisans pour formuler trois postulats novateurs. La littérature classique nous apprend que les partis politiques sont des institutions conservatrices. Une fois institutionnalisés, ils sont réfractaires au changement ; de ce fait, pour étudier les changements

partisans, il faut prendre en compte aussi bien les facteurs internes qu'externes. En prenant en compte ces propositions dans ce quelles ont de général, Harmel et Janda formulent une théorie qui s'appuie sur trois postulats spécifiques majeurs :

- (1) même si tous les partis ont tous de multiples objectifs, chaque parti poursuit un seul objectif primaire (*primacy goal*) qui peut être la maximisation des résultats électoraux, la maximisation des postes exécutifs, la défense des propositions programmatiques et la maximisation de la démocratie intra partisane.
- (2) même si les changements partisans peuvent s'opérer sous l'influence de facteurs internes (conflits internes/changement de leadership), « *the most dramatic and broadest change will occur only when the party has experience an external 'chock'* », parce que les partis sont essentiellement conservateurs.
- (3) les chocs externes sont des stimuli qui ont une influence directe sur l'objectif primaire poursuivi par le parti. D'autres stimuli externes peuvent affecter le changement partisan, mais de façon moins significative. Autrement dit, un stimulus électoral aura plus d'impact sur les partis dont l'objectif primaire est la maximisation des résultats électoraux que ceux qui recherchent la démocratie intra partisane par exemple (Harmel et Janda, 1994 :265).

Sur la base de ces postulats, ils énoncent cinq hypothèses primaires et neuf hypothèses secondaires avant de formuler dix sept propositions pour compléter leur théorie (Harmel et Janda, 1994 : 277-283).

Cette étude de Harmel et Janda (1994) est la plus ambitieuse dans l'étude des partis politiques. Non seulement elle apparaît comme un raffinement des propositions de Downs et de ses suiveurs qui se limitent à considérer la maximisation électorale, mais aussi elle envisage aussi la possibilité qu'un parti peut poursuivre simultanément différents objectifs. En outre, leur mérite c'est d'avoir comblé le vide qui existait dans la littérature sur la théorie des changements partisans et la théorie des objectifs partisans. Comme ils le notent eux-mêmes, « ... *the theory explains not only the occurrence of party change, but also, the magnitude of party change, and offers at least some potential for producing the type of party change as well* » (Harmel et Janda, 1994 :262). Enfin, cette théorie peut permettre de faire une typologie des partis, non plus en s'appuyant sur la structure, l'idéologie, l'histoire, les clivages exprimés, etc. mais

à partir des objectifs primaires des partis politiques. Ce qui permet ainsi de distinguer quatre types de parti : « vote-seeking-parties », « office-seeking parties », « policy-seeking parties » et « democracy-seeking parties ». (Cette typologie appliquée à l'Afrique peut permettre de comprendre les comportements à première vue irrationnels de certains partis).

Si l'approche des choix rationnels échappe aux considérations normatives qui soutendent l'approche structurofonctionnaliste, elle tombe dans un autre travers. En effet, la conception instrumentale des partis, leur homogénéisation amène les tenants de cette approche à les traiter comme des acteurs uniques. La principale conséquence qui en découle est l'ignorance relative de la complexité organisationnelle des partis, la négligence des conflits sur les buts et les préférences à l'intérieur des partis. Monthero et Gunther (2003: 15) relèvent que « *the Downsian model and many of those who have adopted it made a grave error when they simplify these dynamics to the point of eliminating politics from political competition* »⁸.

3 - L'approche inductive

Cette approche est la plus heuristiquement féconde pour étudier les partis car, elle intègre les problématiques disparates du structuro-fonctionnalisme et de l'approche des choix rationnels. C'est elle qui a permis de produire des modèles et des typologies. Elle permet à la fois de comprendre les structures organisationnelles et idéologiques, les stratégies et les comportements des partis politiques. L'idée directrice au cœur de cette approche est qu'à chaque période historique correspond un type de parti dominant. Suivant cette perspective, on serait parti des partis d'élites, de patrons aux partis de masses (Duverger, 1976), en passant par les partis *catch all* (Kirchheimer, 1966) pour aboutir aux partis cartel (Katz et Mair, 1994). Ce qui caractérise cette démarche, c'est qu'elle s'inspire quasi exclusivement de l'expérience occidentale. C'est à ce titre que la nouvelle typologie proposée par Gunther et Diamond (2003) constitue un apport significatif à l'unification théorique de l'étude des partis, ce d'autant plus qu'ils prennent en compte l'expérience des partis extra occidentaux. De toutes ces typologies, la théorie des clivages sociaux de Lipset et Rokkan (1967) et l'approfondissement de Seiler (1986, 2000, 2001) occupent une place à part.

a - Lipset et Rokkan (1967) : la théorie des clivages sociaux.

La théorie des clivages sociaux part d'une analyse du rôle joué par les partis politiques dans la société et établit ainsi une typologie des partis fondés sur le projet de société ou idéologie. Selon Lipset et Rokkan (1967 :14), quatre clivages sociaux traversent les sociétés politiques occidentales : « Two of these cleavages are direct products of what we might call the *National Revolution*: the conflict between *the central nation-building culture* and the increasing resistance of the ethnical, linguistically, or religiously distinct *subject population* in the provinces and the peripheries (1); the conflict between the centralizing, standardizing, and mobilizing *National State* and the historically established corporate privileges of *Church* (2). Two of them are products of the *Industrial Revolution*: the conflict between the *landed interests* and the rising class of *industrial entrepreneurs* (3); the conflict between *owners and employers* on the one side and *tenants, laborers, and workers* on the other (4) Much of the history of Europe since the beginning of the nineteenth century can be described in terms of the interaction between these two processes of revolutionary change: the one triggered in France and other originating in Britain»

Suivant cette logique, la Révolution nationale a été à la base du clivage Eglise/Etat, qui a engendré les partis démocrates chrétiens et les partis anticléricaux et laïques d'une part, d'autre part le clivage Centre/Périphérie a donné naissance aux partis centralistes et périphéristes. La Révolution industrielle a donné naissance au clivage possédants/travailleurs, à la base des partis bourgeois et ouvriers, et le clivage primaire/secondaire qui a donné lieu aux partis agrariens et urbains. Dans un ouvrage postérieur, Rokkan en ajoute un cinquième clivage, issu des conflits possédants/travailleurs. La victoire bolchevique en Russie engendre la révolution internationale. Elle divise le camp des non propriétaires et travailleurs en ceux qui se rallient à la révolution soviétique et ceux qui s'y opposent ou du moins refusent d'en accepter les mots d'ordre (Seiler, 2000 : 75-77). Elle donne naissance au clivage socialiste/communiste, et aux partis socialistes et communistes.

Le principal apport de cette typologie tient à ce que Lipset et Rokkan (1967) partent de l'analyse des conflits politiques qui ont présidés par occurrences successives à la différenciation des systèmes partisans. Comme le note justement Hottinguer (1998 : 20), le message essentiel de son modèle est simple dans son principe « *il signifie qu'on ne peut pas expliquer la forte différenciation observable dans la structuration des partis politiques de masse en*

Europe de l'Ouest sans remonter loin dans l'histoire, sans analyser ses conditions fondatrices fort distinctes selon les pays, sans donc prendre en compte les processus précurseurs d'organisations territoriales, de construction des Etats et de gestion des ressources de pouvoir».(appliquée à notre champ d'étude, elle implique la prise en compte de la longue durée).

La principale critique formulée contre cette théorie concerne l'hypothèse de la congélation (freezing) des systèmes partisans. En effet, selon Lipset et Rokkan (1967 :50-51), les systèmes de partis en Europe se seraient congelés après la Première Guerre Mondiale et l'instauration généralisée du suffrage universel. L'argument invoqué par la plupart des auteurs consiste à dire que depuis 1920, les systèmes partisans se sont mis en mouvement avec la résurgence par exemple des nationalismes et des conflits sur les valeurs. Cette théorie inspire la plupart des typologies depuis 1967 et plus particulièrement celles de Seiler et Klaus von Beyme qui en sont des prolongements et approfondissements.

b – Seiler⁹ : la remise en cause de la pertinence de la distinction droite/gauche et l'approfondissement de la théorie des clivages

La contribution de Seiler telle qu'elle ressort de ses trois principales publications (1986, 2000, 2001) peut être regroupée en deux axes :

Le premier apport de Seiler à la typologie des partis se situe au niveau de la remise en cause des typologies de sens commun droite/gauche. En effet, Selon Seiler (2000 : chap. 3 et 4, 2001), les classifications fondées sur les critères d'idéologie ou de programme sont extrêmement relatives. Il s'agit plus précisément des typologies qui s'appuient sur l'axe droite-gauche notamment parce que ce concept est ethnocentré et à géométrie variable. L'ethnocentrisme du concept vient de ce qu'il a été initialement inventé en France vers 1792 pour désigner une série d'oppositions successives, absolutistes contre libéraux, monarchistes contre républicains, cléricaux contre laïcs, possédants contre travailleurs, etc. (Seiler, 2001 : 10). Ensuite, les mots droite/gauche ont une signification à géométrie variable dans le temps et dans l'espace. Émotionnellement chargés, culturellement connotés, ces deux mots sont dénués de toute pertinence scientifique et ne peuvent donc pas fonder une classification sérieuse des partis. Toutes les typologies issues de ce vocabulaire sont ainsi qualifiées de « typologie étiquette », c'est à dire celle qui consiste à croire que les étiquettes des partis qu'on retrouve en abondance et dans le même énoncé dans la plupart des pays

désignent la même réalité. Autrement dit, confondant les « mots » et les « choses », cette typologie postule que les vocables comme 'conservateur', 'démocrate-chrétien', 'libéral' ou socialiste' signifient partout la même chose et que, par conséquent leur portée serait, sinon universelle, du moins valable pour l'aire culturelle occidentale » (Seiler, 2001 : 9). Dans le même sens, Offerlé (2002 : 120) note à juste titre que « derrière un même sigle se cachent dans l'espace et dans le temps des sociations extrêmement différentes ». Cette critique en dépit de sa pertinence semble sombrer dans les travers du substantialisme et de l'essentialisme qui consistent à donner un contenu fixé une fois pour toute à un concept. Les concepts comme les choses changent. En essayant d'échapper à « l'élasticité conceptuel » Seiler frise la glaciation des concepts.

Le second apport de Seiler (2000) réside dans l'élargissement du paradigme de Lipset et Rokkan (1967). Il identifie ainsi huit familles de partis en occident qui procèdent des deux versants opposés de chacun des quatre clivages fondamentaux. Il obtient ainsi : 1- les partis patrimoniaux ou « bourgeois » ou de « droite », 2- les partis ouvriers ou de « gauche », issus pour ces deux familles du clivage possédants/travailleurs ; 3- les partis cléricaux ou chrétiens, issus du versant ecclésial du clivage Eglise/Etat ; 4- les partis agrariens et écologistes, issus du versant « rural » ou « nature » du clivage rural/urbain ; 5- les partis de défense territoriale, issus du versant « périphérie » du clivage centre/périphérie ; 6- les partis nationalistes centristes, issus du versant « centre » de ce clivage ; 7- les partis anticléricaux et alternatifs, issus du versant « Etat » du clivage Eglise/Etat ; 8- les partis de défense urbaine (Seiler, 2000 : 79).

Le principal mérite de Seiler outre d'avoir fait un effort pour éviter les expressions issues du sens commun, c'est de montrer que plusieurs partis d'un même pays peuvent appartenir à la même famille de parti, et que ces derniers peuvent, à leur tour être subdivisés. Par ailleurs, même si les partis sont des acteurs historiques autonomes, ils ne sont jamais « mariés à vie » avec la famille politique d'origine car, ils peuvent se réaligner dans un clivage plus porteur. En effet, « *Le phénomène de survivance, relève Seiler, démontre à souhait le dynamisme et la capacité d'adaptation des organisations face à la logique de l'histoire. Il s'agit des cas où des partis survivent aux causes qui les engendrent et à l'obsolescence de leur projet. Le phénomène de décalage peut aussi se manifester en sens inverse...* » (Seiler, 1986 : 116).

Cette analyse de Seiler, est aussi dans une large mesure une version revue et corrigée des « familles spirituelles » de Klaus von Beyme, qui s'intéressant aux

démocraties occidentales, identifie en 1985 neuf familles politiques qui se sont succédées dans le temps sur le champ politique (*liberal and radical parties, conservative parties, socialist and social democratic parties, christian democratic parties, communist parties, agrarians parties, regional and ethnic parties, right-wing extremist parties and ecology movement*) (Ware, 1996 : 21-43).

c - Duverger (1976) : La distinction partis de cadres / partis de masses

La typologie de Duverger (1976 : 119-129) se fonde sur la structure des partis : « la distinction des partis de cadres et des partis de masses ne repose pas sur leur dimension, sur le nombre de leurs adhérents : il ne s'agit pas d'une différence de taille, mais de structure ». Trois critères sont mis en œuvre pour opérer la distinction, le mode de recrutement et le financement, l'infrastructure sociale et politique et l'armature des partis.

Suivant le premier critère, les partis de masses sont ceux qui accordent une importance fondamentale au recrutement pour deux raisons : politiquement les matières des partis de masses sont leurs adhérents à qui il faut apporter une « éducation politique » pour en dégager une élite susceptible de prendre en main le gouvernement et l'administration du pays. Financièrement, les partis de masses reposent sur les cotisations des membres qui permet à la fois l'éducation politique et le financement des élections dans la mesure où le « financement est démocratique et non capitaliste ». Les partis de cadres par contre sont ceux où l'adhésion est basée sur les qualités et la situation personnelle de l'individu, et donc réservée à quelques individus triés sur le volet, à savoir les notables influents, techniciens ou financiers. Le financement est donc capitaliste.

Le second critère, l'infrastructure sociale et politique, renvoie au passage du suffrage restreint au suffrage universel, ce que Weber (1959 :171) qualifie de « démocratie plébiscitaire ». Ici, les partis de cadres sont ceux qui se sont développés dans le cadre du suffrage restreint alors que les partis de masses ont connu leur développement avec la démocratisation de l'accès des populations à la scène politique. D'où il ressort que « la distinction des partis de cadres et des partis de masses correspond également, à peu près, à celle de la droite et de la gauche, des « partis « bourgeois » et des partis « prolétariens » (Duverger, 1976 : 126).

Le troisième critère enfin, renvoie à l'armature partisane. Dans cette perspective, les partis de cadres correspondent aux partis de comités, décentralisés

et faiblement articulés, tandis que les partis de masses correspondent aux partis basés sur les sections, plus centralisés et faiblement articulés.

Les partis de cadres sont le produit du suffrage censitaire, dont l'objectif principal est la distribution des privilèges. Ici, la compétition est limitée à la désignation des pairs ; elle est en outre complètement contrôlée par les partis. Le parti fonctionne sur la base de ressources personnelles, dominé par les élites, le militantisme y est limité. De ce fait, les frontières entre la société, les partis et l'Etat sont floues et la représentation est basée essentiellement sur la confiance. Les partis de masses sont au contraire le résultat de la démocratisation du suffrage universel. Avec l'irruption des masses sur la scène politique, le principal objectif des partis de masse est de procéder à la réforme sociale. Dans cette logique, le militantisme dans ces partis est très développé et c'est de ces adhérents que le parti de masse tire l'essentiel de ses ressources ; par conséquent, il y a un contrôle relatif du parti par la base. Le parti de masse apparaît ainsi comme le représentant de la société face à l'Etat. Cette distinction fondée sur la variable organisationnelle a été remise en cause.

En effet, outre la critique méthodologique de Wildavsky (1968 : 368-375) relevée plus haut, Charlot (1971 : 194), remet en cause le critère organisationnel utilisé pour cette typologie. Cette variable ne lui semble pas stratégiquement la meilleure pour plusieurs raisons : « *D'abord ce n'est pas une variable propre aux seuls partis politiques, mais à toutes les grandes organisations. Ensuite et surtout, loin d'exprimer et de pouvoir résumer en quelque sorte les autres aspects de la réalité partisane, la variable organisationnelle a une forte autonomie. Toute organisation a tendance à persévérer dans l'être en dépit des bouleversements extérieurs : la nature d'un parti peut changer sans que son organisation ne soit modifiée ; plus on s'éloigne des origines du parti moins son organisation reflète sa nature* » Charlot (1971 : 194). C'est dans une certaine mesure pour combler les limites de la typologie de Duverger que Kirchheimer a élaboré un nouveau type de parti, le parti *catch all*.

d - Kirchheimer (1971) : L'avènement des partis catch-all

Cet auteur fonde sa théorie du « parti attrape-tout » sur une mise en situation historique de la dichotomie partis de cadres/partis de masses. La période prise en compte comprend l'entre deux guerre et l'après guerre.

« *Au stade suprême du développement, soutient-il, l'expansion économique gomme les disparités et efface les antagonismes de classe. L'abondance sape les bases des oppositions idéologiques d'hier. De conflictuelle, la société devient consensuelle. En outre, l'irruption des masses medias favorise la personnalisation du pouvoir. D'où une dépolitisation et une 'désidéologisation' qui ne peuvent pas être sans effet sur les partis politiques* » (Schwartzenberg, 1998 : 431). En effet, selon Kirchheimer, l'après guerre marque un tournant décisif dans le mode d'organisation des partis : « *Après la seconde guerre mondiale, le vieux parti bourgeois de représentation individuelle est devenu l'exception. S'il s'en trouve toujours quelques spécimens, ils ont cessé d'être un élément déterminant des systèmes de partis. De plus le parti d'intégration de masses, produit d'une époque aux oppositions de classes plus dures et aux structures religieuses plus tranchées, est entrain de se transformer en parti de rassemblement du «peuple». Abandonnant toute ambition d'encadrement intellectuel et moral des masses, il s'intéresse plus pleinement à la vie électorale, dans l'espoir d'échanger une action en profondeur contre un public plus vaste et des succès électoraux plus tangibles. Cette ambition politique plus limitée et ce souci des contingences électorales sont très éloignés des vastes ambitions d'autrefois ; de telles ambitions, aujourd'hui, sont considérées comme gênantes, car elles éloignent certaines catégories d'une clientèle potentielle à la mesure de la nation.* » (Kirchheimer, 1971 : 213).

Dominés par des soucis de contingences électorales, ces « partis de rassemblement » sont tournés davantage vers leurs électeurs que vers leurs adhérents à la différence des partis de masses. Dès lors, le pouvoir y appartient non à des adhérents, mais à des élites, qui ne se font pas dans le parti, mais viennent souvent de l'extérieur. Enfin, pour recueillir le maximum de suffrages dans toutes les catégories socioprofessionnelles, les partis « attrape-tout » intensifient et diversifient ses relations avec les groupes d'intérêts qui sont véritables réservoirs d'électeurs. Alors que les partis de masses assurent une représentation classique et apparaissent comme des représentants de la société face à l'Etat, les partis *catch-all* apparaissent plus comme des entrepreneurs et comme des courtiers concurrents entre la société et l'Etat.

Le principal mérite de cette typologie c'est qu'il permet de rendre compte des partis de droite que Duverger ne classait que par différence dans la catégorie des partis de cadres. Il permet aussi de mettre sur le même plan des partis de même nature mais d'organisation ou de doctrine opposé comme le Parti travailliste et le Parti conservateur britanniques. Toutefois, comme la typologie

de Duverger, la typologie d'Otto Kirchheimer est soutenue par un évolutionnisme et est teinté d'idéologie. Charlot note à cet égard que : « *de même que Maurice Duverger trahissait ses préférences idéologiques en décrivant la décadence des partis de cadres et le caractère naturel et inéluctable des partis de masses, Otto Kirchheimer révèle une vision idéale de la démocratie du consensus et du règlement pragmatique des conflits en faisant de son 'Catch-All Party' la forme moderne des partis* » (Charlot, 1971 : 195-196).

Il proposera dans cette perspective de substituer au parti catch all le « parti d'électeur » (idem : 217-218). Seiler (1986 : 97) propose pour sa part de substituer au concept 'attrape-tout', le concept «horizontal». Ainsi, le « **parti horizontal** » renvoie à « *un parti qui couvre une portion de terrain politique qui va de la « droite » incluse, à la « gauche » incluse. Les termes de droite et gauche étant pris dans leur acception socio-économique actuelle. C'est-à-dire que ce type de parti se situe à la fois dans l'opposition droite /gauche et « ailleurs ». Ailleurs, car ces partis parviennent à rassembler hommes de droite, du centre et de gauche autour d'un projet politique qui transcende les notions de droite et de gauche. Dotés d'un projet non réductible à la dimension droite-gauche, les partis horizontaux ne lui restent cependant pas étrangers : elle les traverse portant le débat au cœur du parti* » (Seiler 1986 : 97).

e - Katz et Mair (1995) : L'avènement du parti cartel, agent de l'Etat

Katz et Mair (1995) partent de l'idée que les différents modèles de partis peuvent être localisés en prenant comme variable principale la nature des relations entre la société civile, le parti et l'Etat et une certaine conception de la démocratie. Sur cette base, Katz et Mair soutiennent que: « *... the development of parties in western democracies has been reflective of a dialectical process in which each new party type generates a reaction that stimulates further development, thus leading to yet another new party type, and to another set of reactions, and so on. From this perspective, the mass party is simply one stage in a continuing process. ...the factors facilitating this dialectic do not derive solely from changes in civil society, but also from changes in the relation between the parties and the state. In particular we argue that there has been a tendency in recent years towards an ever closer symbiosis between parties and the state and that this then sets the stage for the emergence of a new party type, which we identify as «the cartel party»* ». (Katz et Mair, 1995 : 6).

Plutôt qu'une définition précise du concept de « parti cartel », ils en proposent les principales caractéristiques : d'abord, le parti se distingue des partis qui sont une émanation de la société civile et des partis catch all qui se situent dans une position intermédiaire entre la société civile et l'appareil étatique. Le parti cartel se situe dans l'Etat agissant à la limite comme un agent entre ce dernier et la société civile ; ensuite, les partis cartels dépendent dans une large mesure des subventions de l'état, sur lesquelles ils décident du fait de leurs positions de législateurs. Comme conséquences logiques, le militantisme y est peu développé et l'organisation y est stratarchique, c'est-à-dire que les relations entre le sommet et la base sont caractérisées par une grande autonomie. *« contemporaneously, the relationship between parties and the state also changes, suggesting a new model (...). In this model, parties are less the agents of civil society acting on, and penetrating, the state, and rather more like brokers between civil society and the state, with the party in government(i.e. the political ministry) leading an essentially Janus-like existence. On one hand, parties aggregate and present demands from civil society to the state while on the other they are the agents of that bureaucracy in defending policies to the public »* (p.13). *« In short, **the state, which is invaded by parties**, and the rules of which are determined by the parties, becomes a fount of resources through which these parties not only help to ensure their own survival, but through which they can also enhance their capacity to resist challenges from newly mobilized alternatives. The state in, becomes an institutionalized structure of support, sustaining insiders while excluding outsiders. No longer become simple brokers between civil society and the state, the parties now **absorbed by the state**. From having first assumed the role of trustees, and then later of delegates, and then later again, in the heyday of catch all party, of entrepreneurs, parties have now become **semi-state agencies** ».* (Katz et Mair, 1995 : 16).

Ce model a fait l'objet d'une critique méthodique de la part de Koole (1996) et d'une réponse à cette critique de la part de Katz et Mair (1996). La critique de Koole porte en premier sur le concept de parti cartel. Non seulement le concept n'est pas défini rigoureusement, mais en plus l'application d'une propriété systémique pour caractériser des partis individuels n'est pas pertinente (Koole, 1996 :508). Sur la definition proprement dite *« ...its not clear which of these « characteristics » are « defining » properties and which are « empirical » properties. For a proper analysis of parties types, this seems to be a useful distinction. If, for example, cartel parties were defined as parties that depend for*

more than 50% of their income on state subsidies, this would be a clear definition. The other « characteristics » of cartel party (politics as profession, privileged access to state regulated channels of communication, a stratarchical relation between ordinary members and party elites, etc.) could then be regarded as features most cartel parties possess, but which may not be limited to the cartel party type only».

Par ailleurs, le modèle de cartel rend davantage compte des propriétés d'un système que d'un parti pris individuellement. Si le concept de cartel implique la prise en compte de tous les compétiteurs majeurs dans un marché, comment dès lors appliquer ce concept à seulement quelques uns de ces partis. Mieux encore, « *applying the term 'cartel' to label a new party type, therefore those not seem to be a happy choice. It also risk mixing scholarly research on parties with neopopulist sentiments that appear to be widespread in present days western countries. The term 'cartel party', supposedly characterized by 'interparty collusion' has a conspirative connotation that should be avoid as long as evidence is lacking that established parties as group consciously and effectively try to impede outsiders from getting in* » (p. 517). Pièges de la reprise du langage et du lexique du sens commun qui traduisent souvent une lutte de classement entre acteurs politiques (Seiler, 2001 : 5).

En outre, l'analyse des partis cartels est prisonnière d'une approche stato-centrée, car en analysant les partis comme devenant de plus en plus ancrés dans l'Etat, comme des agents étatiques (agent of the state), ils font comme si le pouvoir politique était concentré dans le seul appareil étatique, alors qu'il est de plus en plus diffus (Koole, 1996 : 519). Enfin on reproche le déterminisme évolutionniste qui soutend l'analyse de Katz et Mair. En postulant qu'à chaque moment de l'histoire correspond un type idéal (de parti de cadre, parti de masse, parti catch all, parti cartel), ils succombent aux charmes d'un déterminisme évolutionniste car au final ils recherchent tout simplement « the one best party ».

Quoi qu'il en soit de toutes ces limites, le modèle de parti cartel semble particulièrement heuristique pour étudier les systèmes de partis et les partis dominants africains pour plusieurs raisons. D'abord, ici un peu plus qu'ailleurs, l'Etat reste pour l'essentiel un acteur puissant contrôlant l'accès aux ressources variées (l'accès aux médias publics, financements, etc.). En outre, la « collusion » entre un certain nombre de partis est plus apparente. Paradoxalement donc, le modèle de parti cartel conçu à partir de l'expérience occidentale peut s'appliquer sans modifications substantielles au terrain africain. Ensuite, le concept même

de cartel, tel que formulé par Liphardt pour rendre compte des sociétés homogènes, est un outil pertinent pour comprendre la vie politique d'un pays comme le Gabon où des formules comme « Gabon d'abord », ou encore « consensus national gabonais » sont en vigueur. Par ailleurs, l'interpénétration Etat/parti y est plus apparente, mieux l'ancrage des partis dans l'Etat est plus visible notamment parce que même les partis d'opposition y sont des partis de gouvernement. Au Cameroun, l'UPC et l'UNDP par exemple s'apparentent à des partis de gouvernement.

f - Gunther et Diamond (2003) : le renouveau des typologies

Dans cette contribution majeure, Gunther et Diamond (2003) se proposent de réévaluer les diverses typologies existantes afin d'en proposer une nouvelle prenant en compte les expériences partisans dans le monde. Cette typologie s'appuie sur trois critères, la nature de l'organisation formelle, l'idéologie et la stratégie des partis. Sur cette base, ils identifient cinq catégories et quinze espèces de partis.

La première catégorie est formée des partis d'élites (*elite-based parties*) constituée de deux espèces de partis. Le parti traditionnel local de notables (*traditional local notable party*) et le parti clientéliste. La seconde catégorie de partis est formée des partis de masse (*mass-based parties*). Elle-même subdivisée en six espèces de partis. D'abord, sur la base de leur programme, on distingue les partis socialistes, les partis nationalistes et les partis religieux. Ensuite, sur la base de leur rapport positif au pluralisme ou au contraire par rapport à leur volonté hégémonique, les partis socialistes se décomposent en deux sous espèces : le parti de classe masse (*class mass*) et le parti léniniste ; les partis nationalistes se subdivisent en parti nationaliste pluraliste et en parti ultranationaliste ; et les partis religieux se subdivisent en parti denominationnel et en parti fondamentaliste. La troisième catégorie est constituée des partis ethniques (*ethnicity-based parties*) qui comprend le parti congressiste, qui est une coalition, alliance ou fédération de partis ethniques d'une part, et le parti ethnique proprement dit d'autre part. La quatrième catégorie est formée par les partis électoralistes (*electoralist parties*) constitués de trois espèces de partis, le parti catch-all, le parti personnaliste et le parti programmatique. Enfin, la cinquième catégorie formée des partis mouvements (*movements parties*),

comprend deux espèces de partis, le parti libertaire de gauche (left-libertarian) et le parti post industriel d'extrême droite (post-industrial extrem right).

Le principal mérite de cette typologie c'est d'aller au delà de la seule expérience occidentale pour prendre en compte les expériences partisans des autres régions du monde, notamment l'Afrique et l'Asie. En outre, non seulement cette typologie est synthétique, parce qu'elle prend en compte les principaux critères souvent mobilisés séparément (structures, idéologies, stratégies), mais en plus elle ne postule pas, comme c'est souvent le cas, la prédominance d'une forme partisane sur une autre. Ce faisant, la typologie de Gunther et Diamond (2003) échappe dans une large mesure à l'ethnocentrisme qui sous tend les travaux de tous leurs devanciers (Duverger, Kirsheimer, Katz et Mair, Lipset et Rokkan, etc.).

Les différentes théories de l'étude des partis ne sont pas irréductibles les unes par rapport aux autres. Elles se complètent dans la mesure où elles mettent en œuvre les différents éléments considérés comme pertinents par la recherche. Toutefois, limitée au contexte européen, élaborée parfois à partir de l'histoire d'un ou de deux pays d'une même aire géographique et culturelle, cette théorie générale n'intègre pas toutes les contributions des partis à travers le monde. Dès lors, pour paraphraser Badie (1998 : 137), il faut passer du « parti politique », objet universel abstrait au « parti africain », objet singulier et concret.

II – ...aux partis africains en particulier

Il en est de même de l'objet « parti africain » comme de l'objet « Afrique », « Etat africain » ou « pouvoir africain », son statut épistémologique et théorique est sujet à caution (Tshiyembé Mwayila, 1998 ; Gazibo (2001, 2006b) ; Sindjoun (2002b) ; Kamto (1987) ; Bayart, 1989). Mais un peu plus que ces objets cependant, les partis africains sont un « objet perdu » (Gazibo, 2006a). Il est difficile de définir un parti africain parce qu'il s'agit d'un concept formé en dehors de l'Afrique et pour rendre compte des expériences propres aux pays occidentaux. Ce faisant, il est forcément chargé de valeurs et d'idéologies. Ici, il est question de s'inscrire dans la problématique de la politique comparée plutôt que dans celle plus large de la scientificité comme nous l'avons fait dans la première partie. Autrement dit, c'est en mobilisant les paradigmes de

l'universalisme et du relativisme culturel que nous évaluerons l'évolution de l'étude ainsi que la place des partis politiques africains dans la stasiologie.

L'intérêt d'une approche comparative des institutions politiques a été abondamment démontré par Chevallier (1996). En effet, « *les institutions offrent un terrain privilégié pour le comparatisme...Du fait de leur généralité et de leur stabilité, les institutions constituent en effet un point d'ancrage solide pour le comparatiste ; elles donnent prise à la comparaison* » (Chevallier, 1996 : 27). Dès lors, comment penser sereinement les partis africains ? La réponse à cette question est problématique en ce sens que le concept de parti ainsi que l'appareillage méthodologique et théorique qui sert à l'analyser ont presque tous été forgés par la science politique occidentale. Si on peut parler d'un parti au singulier, relater son histoire, décrire par le menu les rouages de son organisation, on ne peut en outre évoquer les partis que par la médiation d'un concept fruit d'une généralisation, et partant, établit par le recours à la méthode comparative (Seiler, 2001). Ainsi donc, étudier les partis africains devient un lieu de rencontre et d'affrontement des conceptions de la politique comparée. Qu'est ce que les partis africains ont de commun avec les partis occidentaux ? L'enjeu ici est de discuter la pertinence du phénomène partisan en Afrique, de voir dans quelle mesure des grilles théoriques formulées ailleurs peuvent ou non permettre d'en rendre compte dans une aire culturelle différente. En d'autres termes, analyser les partis africains, évite de formuler un comparatisme qui vient du centre vers la périphérie, mais plutôt une comparaison qui se situe entre l'universalisme et le relativisme culturel. L'approche comparative permet ainsi à la fois de déterminer ce qui fait la spécificité de ces institutions et ce qui les rapproche des institutions d'« ailleurs » (Sindjoun, 2002a; Badie et Hermet, 2001; Surel et Mény, 2004; Seiler, 2001). Ici, on se propose de comparer des faits sociaux relevant des mêmes catégories mais s'insérant dans des contextes différents, de manière à expliquer leur genèse et les différences de configuration et d'agencement qui les distinguent.

Ici comme ailleurs, la recommandation de Durkheim doit être prise au sérieux, avant de discuter des différentes écoles de l'étude des partis africains (II), il convient d'abord de s'entendre sur ce que « parti africain » veut dire (I), car « de la définition initiale de tout objet découle un point de vue. Et de tout point de vue découlent des méthodes et des références conceptuelles » (Offerlé, 2002 : 3).

A - Ce que « parti africain » veut dire

Ici, il n'y a pas de querelle de mots. Mais la prise en compte de l'historicité des partis ainsi que de la signification à lui accoler peuvent être intéressants.

En effet, l'histoire du phénomène partisan révèle que c'est au Libéria que le True Whig Party, premier parti politique africain, fut créé dans les années 1860 (Lavroff, 1978 : 7 ; Carbone, 2006 : 19). Avec la colonisation, les partis politiques seront importés/ exportés dans le reste de l'Afrique un siècle plus tard. C'est ainsi que dans les années 1940, la démocratisation partielle des régimes coloniaux va entraîner le multipartisme dans la plupart des États coloniaux au Sud du Sahara (Coleman, 1960 : 286-313). Comme conséquence, les partis politiques vont se multiplier. Ainsi, entre 1945 et 1968, plus de 148 partis seront établis sur le continent africain (Mozaffar, 2005 : 395-396). Comparant l'origine des partis africains et non africains, Janda, en 1962, faisait ressortir que sur 72 partis répertoriés, 3% sont d'origine parlementaire, 40% d'origine extérieure, c'est-à-dire créés par des chefs religieux, des chefs syndicaux, des intellectuels ou par des chefs ethniques, 53% d'autre origine, c'est-à-dire soit par scission, fusion ou autre et 4 % sont d'origine inconnue (Janda cité par Charlot, 1971 : 35). Avec l'accession aux indépendances dans les années 1960, ce pluralisme politique cède progressivement la place aux partis uniques (Schachter-Morgenthau, 1998). L'État post colonial de la deuxième génération aura comme trait caractéristique le retour au pluralisme politique avec la consécration constitutionnelle du multipartisme et l'institutionnalisation progressive des systèmes à parti dominant (Bogaards, 2004). Ainsi, l'État africain et ses institutions sont non seulement « jeunes », mais leur histoire a été (et est) largement influencée par l'expérience occidentale, ce qui n'est pas sans effet sur leur étude. Ainsi, l'étude des partis africains comme de l'État souffre de ce que Sindjoun (2002a : 11-18) a labellisé de « pesanteur des problématiques institués ».

Dès lors, la réflexion sur la signification du parti africain dans la littérature fait apparaître plusieurs stratégies concurrentes de définition. Pour certains auteurs, comme Thomas Hodgkin, les partis renvoient à « toutes organisations politiques qui se considèrent elles-mêmes comme des partis et qui sont généralement considérées comme tels » (Hodgkin, cité par Gonidec et Tran Van Minh, 1980 : 311) ; alors que d'autres s'efforcent de démontrer que les partis africains sont des institutions au même titre que les lignages et les tribus par

exemples (Schachter-Morgenthau, 1998) ; certains se contentent de considérer que cette définition va de soi et ne prennent donc pas la peine d'en proposer une ; c'est le cas de Lavroff (1978) et Charles (1962). Pour sa part, Bayart (1970 : 684-685) se limite à relever que « des difficultés de définition : la distinction entre partis, associations tribales, groupes d'intérêts s'avèrent particulièrement complexe ». Par contre, certains considèrent que les partis africains, produit de l'importation sont de « pales copies » des partis occidentaux (Badie, 1992) ; d'autres, dans une perspective plus radicale, à l'instar de Alistair MacIntyre, se sont sérieusement posés la question de la pertinence du transfert de ce concept aux organisations africaines : « *Why do we think of these as parties, rather than as, say, churches? The answer that they have some of the marks of American political parties, and that they call themselves parties does nothing to show that in fact the meaning of 'party' is not radically changed when the cultural context is radically changed, or that even if it is not changed the description has not become inappropriate. The intentions, the beliefs, the concepts which informs the practices of African mass parties provide so different a context that there can be no question of transporting the phenomena of the party to this context...* » (Cité par Ware, 1996: 127).

Ainsi, deux logiques sont à l'œuvre dans la littérature consacrée à la définition des partis politiques africains ; la logique de l'irréductible spécificité des partis africains et la logique de la banalisation des partis africains. Dans la première perspective, les partis africains sont traités comme l'Etat africain ou la démocratie, c'est-à-dire un concept à l'universalité douteuse. Dans la seconde perspective, les partis politiques africains sont appréhendés comme un objet scientifique banal. Ici, on compare les partis africains aux partis occidentaux pour voir dans quelle mesure ils remplissent les mêmes fonctions et jouent les mêmes rôles que les partis ailleurs. Chacune de ces deux thèses présentent des limites. La dialectique parti à part et parti à part entière semble ainsi être le fil conducteur autour duquel la signification opératoire du parti africain doit être recherchée.

1 - Le « parti africain » comme parti à part

Le parti africain comme à part renvoie au fait qu'un parti politique peut être clairement distingué des partis occidentaux. Ainsi, Dans la perspective de Lavroff (1978 : 12-29), dire que les partis Africains sont des partis à part signifie

qu'ils ont été mis sur pied par les africains et recouvrent des membres de plusieurs nationalités, d'où leur caractère interterritorial. Cette nuance permet ainsi de distinguer les partis issus de l'action des africains des simples démembrements locaux des partis métropolitains. L'exemple emblématique est le RDA, créé en 1946, il lui a fallu attendre sa rupture en 1950 avec le Parti Communiste Français, auquel il était apparenté, pour que ce dernier devienne un parti africain et que son audience augmente auprès des africains. Selon Lavroff (1978 : 12-13), « *il y a ...simultanéité de l'apparition des partis proprement africains et création de partis interterritoriaux* ». Un parti africain se caractérise donc par sa nature interterritoriale et l'absence d'appareil avec les partis métropolitains. Cette conception de « parti proprement africain » est restrictive parce qu'elle ne semble pas prendre en compte les partis ethniques, territoriaux, régionaux mis en exergue par la typologie de Hodgkin.

Plus profondément, les partis africains sont des partis à part parce qu'ils sont fondamentalement différents des partis occidentaux. Ainsi, selon Badie (1992 : chap. 5), les partis africains sont de pâles produits de l'importation et donc de la dépendance. En effet, selon Badie (1992 : 178) le phénomène partisan en Occident se fonde sur trois caractères inexportables, car façonnés par une longue histoire. Dans la même perspective, Hermet et al. (2001 : 233) précisent que les partis politiques des pays en développement s'écartent substantiellement des partis politiques occidentaux tels que la science politique les a saisi et analysé. Agents d'intégration et de conflits dans les sociétés occidentales, ils accomplissent de toutes autres fonctions : faute de concourir à l'expression de clivages et de pouvoir entretenir une réelle allégeance citoyenne, ils servent essentiellement de support à l'émergence et à la pérennisation d'une classe politique sans parvenir à raccorder celle-ci à l'ensemble des gouvernés.

Considérer les partis africains comme des partis à part, est une perspective intéressante notamment parce qu'elle prend au sérieux les contextes. Mais, cette approche de la spécificité souffre dans une large mesure d'une erreur épistémologique résultant d'une importation incontrôlée dans le champ africain des termes de l'équation parti politique égale démocratie. On se trouve confronté avec cette approche à deux problèmes.

Le premier problème est celui de l'encapsulation du concept de parti dans celui de la démocratie. Or les termes de l'équation parti politique égale démocratie doivent être revérifiés en ce qui concerne l'Afrique. Notamment parce que, le contexte d'émergence des partis politiques dans les années quarante est

largement dominé par le paradigme de l'indépendance. C'est-à-dire que c'est par et dans le cadre de ce paradigme que la vie politique des sociétés africaines est perçue, aussi bien par les acteurs locaux qu'internationaux. Par ailleurs, dans le cadre de l'Etat post colonial de la première génération, le paradigme fondamental est celui de la construction et de la consolidation des bases de l'Etat ; ici, les partis sont conçus comme des instruments non pas de la démocratie, mais davantage comme des instruments au service de la consolidation de l'unité nationale (que l'on soit d'accord avec cette idéologie ou pas). A moins de considérer l'Indépendance et la Construction de l'Etat comme des synonymes de la Démocratie¹⁰, il apparaît clairement que c'est seulement à partir des années 1990 qu'un lien direct peut être établi entre parti et démocratie au sens occidental. S'attacher donc ainsi à définir le parti africain en l'enfermant dans le cadre restreint de la démocratie ne semble pas judicieux.

Le deuxième problème est lié au postulat qui informe l'équation parti politique égale démocratie. Ce qui est mis en exergue ici, c'est la compétition politique. Or la compétition politique n'est synonyme de compétition électorale que dans le cadre restreint des vieilles démocraties. Très souvent, le paradigme de la compétition politique rime avec compétition électorale, donc nécessairement intra-partisane (monolithisme) ou inter-partisan (pluralisme). Dans un cas comme dans l'autre, ce qui est au cœur du processus, c'est l'élection). L'erreur ici c'est de considérer que la compétition politique se limite à la compétition électorale, et par conséquent de faire comme si les partis africains étaient les seuls acteurs pertinents de la compétition politique. La mise en garde de Huntington (1968)¹¹ n'a pas été suffisamment prise au sérieux, car il montre clairement que les pays en voie de modernisation se trouvent confrontés simultanément aux problèmes que les pays modernisés n'ont affronté que séquentiellement et sur de longues périodes. Ainsi donc, si en occident la compétition politique se limite à une seule institution, à savoir les élections, en Afrique par contre, l'institutionnalisation de la compétition politique a consacré deux institutions, à savoir les élections et les coups d'Etat (Cowen et Laakso, 1997 ; McGowan, 2003 ; Postner et Young, 2007). Autrement dit, il est sur le plan épistémologique difficile de comprendre comment on peut parler de partis sans prendre en compte les armées. L'encapsulation de l'analyse des partis dans le paradigme démocratique amène la plupart des auteurs à négliger les relations de complicité et de complémentarité qui existent entre partis politiques et armées, donc entre société civile et société prétorienne dont ils sont les

représentants, dans la mesure où les élections aussi bien que les coups d'États sont des modalités solidifiées d'accès au pouvoir, pour ne retenir que la dimension conflictuelle de celles-ci. Si en Europe, ou dans les vieilles démocraties, les partis détiennent seuls le monopole de la conquête du pouvoir ; Ici, les militaires, les « rebelles » et les partisans au sens de Carl Schmitt y sont en concurrence avec ces derniers pour la conquête du pouvoir. De ce fait, la dialectique élections/coups d'État doit être envisagée comme le principe actif de la compétition politique en Afrique¹².

De ce qui précède, il apparaît donc que les partis africains sont des partis à part moins parce qu'ils sont différents des partis occidentaux, - sur le plan de leurs structures, fonctions, idéologies, etc., - mais davantage parce qu'ils n'ont pas encore réussi à revendiquer avec succès le monopole de la compétition pour la conquête du pouvoir étatique.

2 - les partis africains comme partis à part entière

En reprenant Thomas Hodgkin, Schacter-Morgenthau (1998 : XI) soutenait en 1964 qu'« En Afrique, les partis sont devenus, avec le temps, des institutions au même titre que les lignages, les classes d'âges, ou les sociétés secrètes ». Cette position tend à la banalisation de l'institution partisane en dépit de la thèse de l'inexportabilité des partis en Afrique. Comme les autres institutions, produit de l'exportation, les partis politiques africains font sens. D'ailleurs, Huntington (1968: 411) relève que « *in many african countries, the nationalist party was the single modern organization to exist before independance* ». Les partis africains comme parti à part entière résulte aussi de la consécration constitutionnelle de ces institutions dans la plupart des États africains. En Afrique comme ailleurs ils concourent à « l'animation de la vie politique et à l'expression du suffrage ».

Les concepts sont des instruments essentiels de la connaissance, mais ils ne doivent pas être jugés sur leur vérité, mais sur leur utilité théorique (Dogan et Pelassy, 1981 : 27-28). Tout en reconnaissant la spécificité des contextes, il convient de prendre en compte les traits communs, l'invariant partisan qui transcende les aires culturelles. Bien qu'étant lié à l'histoire et à la culture occidentale, le concept de « parti politique » peut être utilisé pour rendre compte de ce qui se passe en Afrique. Dans la perspective de Sindjoun, il convient

prendre au sérieux « la vie sociale des concepts » car ce qui importe, c'est leur instrumentalisation paradigmatique (Sindjoun, 2002b : 25).

B - Ce que penser les « partis africains » veut dire : entre universalisme et relativisme culturel

La richesse des travaux scientifiques sur les partis politiques après les indépendances (1960-1970) contraste avec leur rareté depuis l'ouverture démocratique. Comme le note Comi M. Toulabor (2004 : 113), « paradoxalement depuis les années 1990 avec la redécouverte démocratique, plus on parle des partis politiques africains, moins ils font l'objet de travaux de recherche ». Gazibo (2006 : 6-8) identifie trois raisons à cet état de fait : d'abord, comme ailleurs, les partis africains ont suscité la méfiance, ensuite, la faiblesse de l'étude des partis avant 1990 s'explique par le contexte, avatars du juridisme des années 1960 d'une part et généralisation des régimes autoritaires de l'autre, enfin, « beaucoup de pays une fois vaincues les résistances au multipartisme, les partis se sont multipliés et ont disparu au grès de fusions et de transhumances à un rythme tel qu'il était bien difficile de les prendre au sérieux ». Ce doute sur le « sérieux » des partis africains est plus sceptique que méthodique¹³.

Le tour de plus de 60 ans d'études des partis politiques africains montre que la plupart des études tournent autour du paradigme de l'universalisme et du relativisme culturel. D'un côté les théories du développement politique ont étudié les partis africains comme des institutions banales et les théoriciens de la démocratisation se sont en suite intéressés au rôle de ces derniers dans la démocratisation en Afrique, de l'autre côté certains auteurs ont étudié les partis africains comme des institutions à part.

1 - L'explication universaliste des partis africains

Dans cette perspective, ce qui ressort c'est que, comme les partis politiques ailleurs, les partis africains ont été analysés dans une perspective structuro fonctionnaliste, typologique et des choix rationnels.

a - L'approche Structuro fonctionnaliste

Dans l'expression structuro fonctionnalisme, « structure » renvoie non seulement à l'organisation interne des partis politiques africains, mais aussi à leur idéologie et aux bases économiques et sociales sur lesquelles ils reposent (Lavroff, 1978 : 60) », et « fonction » renvoie en même temps au fonctionnement et aux rôles qu'ils jouent dans le système politique et la société africaine en général. De nombreux théoriciens du « développement politique » (Badie, 1988 ; Schwartzberg, 1998 : 193-208) ont consacré dans leurs analyses une place importante aux partis africains. En effet, en 1966, Lapalombara et Weiner notaient déjà que « the political party, as an institution, is ubiquitous; that it is present in all forms of the state and in all manner of political systems and governments. Even dictatorial and indeed, totalitarian systems seem unable to do without at least one party » (Lapalombara, 2007: 143). C'est ainsi que dans une perspective fonctionnaliste Almond et Coleman (1960) étudient les partis africains comme des structures d'agrégation des intérêts, Apter (1965) les appréhende comme des instruments de modernisation et Huntington (1968) les considère comme des institutions de stabilisation de l'ordre politique. Cette approche sera renouvelée avec le retour au multipartisme par l'analyse de l'influence de l'institutionnalisation des partis sur le processus démocratique en Afrique. Les travaux représentatifs de ce courant sont notamment ceux de Kuenzi et Lambright (2005), Creevey et al (2005) et Randall et Svasand, (2002).

b - Almond et Coleman (1960) : partis africains, structure d'agrégation des intérêts

Almond et Coleman (1960) sont les principaux tenants de « la théorie fonctionnaliste du développement » (Badie, 1988 : 43-56). En effet, ils ont intégré l'étude du développement politique au sein de la théorie fonctionnaliste. Dans son acception large, celle-ci envisage la société ou le système politique comme un ensemble d'éléments interdépendants. Chacun de ces éléments contribue d'une manière spécifique à l'organisation et au fonctionnement de l'ensemble dont il fait partie. Ils proposent ainsi que « political systems may be compared with one another in terms of the frequency and style of the performance of political functions by political structures » (Almond et Coleman, 1960: 61). L'un des postulats de l'approche fonctionnaliste pose que tous les systèmes politiques ont des propriétés communes et donc, accomplissent les mêmes fonctions,

notamment la fonction de socialisation politique et de recrutement politique, la fonction de communication politique, la fonction d'élaboration des lois, la fonction d'exécution des lois, la fonction d'adjudication, la fonction d'articulation des intérêts et la fonction d'agrégation des intérêts. Or, la fonction d'agrégation des intérêts est assurée spécifiquement par le système des partis.

C'est dans cette perspective que se situe la première analyse comparative que Coleman (1960 : 247-368) fait du multipartisme en Afrique Subsaharienne. Cette étude permet de mettre en exergue l'existence des systèmes à parti unique, les systèmes de partis compétitifs et le système de partis des pays encore dépendant, la « comprehensive nationalist parties ». Cependant la caractéristique des systèmes politiques d'Afrique subsaharienne selon Coleman, c'est l'existence des systèmes à parti dominant. Son existence s'explique dans les pays musulman par la relative homogénéité de la population, le fond culturel islamique commun, le soutien des traditionalistes (émirs et chefs) ainsi que de l'Administration coloniale. Dans les autres pays, la prépondérance des systèmes à parti dominant s'explique par le charisme des principaux leaders nationalistes (Coleman, 1960 : 286-296). S'agissant de la fonction d'agrégation des intérêts proprement dits, les leaders des partis politiques sont concurrencés par les chefs traditionnels et l'Administration coloniale. L'agrégation des intérêts s'avère particulièrement problématique ici parce que « *in most of Africa interests continue to be identified with race or tribe* ». Dans cet ordre d'idées, le rôle des partis consistait à construire un intérêt national transcendant les divers intérêts particuliers. Coleman note que, « *...strongly futuristic, their main objective is to create an image of a post colonial Golden Age in which all interests will find complete fruition. Although their programs frequently mention the grievances and aspirations of particularly critical groups (e.g. cocoa farmers, traders, plantation workers, etc.), they nevertheless essay to identify all particularities with the 'national interest'* » Coleman (1960: 331).

Le principal mérite de Coleman c'est de montrer qu'il existe une différence de degré et non de nature entre les partis africains et les partis occidentaux.

c - Apter (1965) : parti africain, institution de modernisation

La modernisation rend compte de la politique en Afrique en termes de passage de la tradition à la modernité, la tradition renvoyant au sacré, à l'importance de la religion, des liens de solidarités primaires, alors que la

modernité est considérée comme renvoyant à la sécularisation, au progrès, à la solidarité organique. Dans cette perspective, les partis politiques africains sont considérés comme un instrument central de la modernisation. Selon Apter: « *In the area of political modernization, no single role is of greater importance than that of party politician. This is because political parties are themselves historically so closely associated with modernization of Western societies and in various forms (reformist, revolutionary, nationalist), have become the instruments of modernization in the developing areas* » (Apter, 1965: 179).

En effet, les partis politiques ont un impact significatif sur la modernisation: « *the employment of all the mass media during political campaigns, the use of journalists, cartoonists, poster-makers, and pamphleteers, also helps to identify political action with modernity and to stress the instrumental role of party activity in change and innovation. Similarly, the registration of voters, compilation of list, and appointment of polling officers...all encourage the identification of the mechanics of politics with a modern culture* » (Apter, 1965 : 183). Par ailleurs, et sur la base de ces mêmes postulats, il construit la thèse de l'**omni fonctionnalisme** des partis africains. Il relève que les partis de masse ont développé de nombreuses fonctions touchant à la justice, à l'administration, la police, l'éducation et la sécurité sociale, en plus des fonctions électorales et parlementaires traditionnelles. S'il s'agit d'un parti d'opposition à un régime colonial, cela signifie que le parti constitue un Etat parallèle. S'il s'agit d'un parti au pouvoir, cela peut signifier que s'estompe la distinction entre le parti et l'Etat (Apter 1965 : 182-191).

Partant ensuite de la distinction des caractéristiques des partis politiques, c'est-à-dire des partis comme variable intervenante (intervening), dépendante et indépendante, il considère que les partis africains sont davantage des variables indépendantes dans la mesure où la société et le Gouvernement sont dépendants de l'organisation du parti, des décisions des leaders de partis et dans la mesure où la plateforme du parti s'impose à la société (Apter, 1965 : 181-182).

d - Huntington (1968) : parti, institution de stabilisation de l'ordre politique

L'analyse que Huntington (1968 : 397-433) fait des partis politiques dans les pays en voie de modernisation s'inscrit en droite ligne de la problématique construite sur l'ordre politique. En effet, selon cet auteur, « *Just as economic development depend in some measure, on the relationship between investment*

and consumption, political order (as a goal not as reality) depends in part on the relationship between the development of political institutions and the mobilization of new social forces into politics » (Huntington, 1968 : vii)

C'est dans cette perspective que les partis sont considérés comme des institutions de stabilisation de l'ordre politique. Il existe une relation causale entre participation politique, institutionnalisation et stabilité politique. Ainsi, les sociétés ayant créé un large spectre d'institutions capables de prendre en charge le passage de la culture de sujétion à la culture de participation politique sont susceptibles d'être stables ; les sociétés où la participation politique excède l'institutionnalisation sont instables tandis que les sociétés où il existe un équilibre entre un haut degré de participation et d'institutionnalisation sont véritablement stables. Ces systèmes politiques sont à la fois politiquement modernes et politiquement développés, parce qu'ils ont des institutions capables d'absorber dans le système les nouvelles forces sociales et le développement de la participation produit par la modernisation. Dès lors, la stabilité future d'une société avec un faible niveau de participation politique dépend dans une large mesure de la nature des institutions politiques avec lesquels elle fait face à la modernisation. Or, les principales institutions politiques pour organiser l'expansion de la participation politique sont les partis politiques et le système de partis. D'où cette loi : *« a society which develops reasonably well organized political parties while the level of political participation is still relatively low(...) is likely to have a less destabilizing expansion of political participation than a society where parties are organized later in the process of modernization »* (Huntington, 1968 : 398).

Huntington (1968 : 407) postule ainsi une relation causale entre parti institutionnalisé et stabilité, en d'autres termes, les coups d'Etat (ici synonyme d'instabilité) sont plus fréquents dans les sociétés n'ayant pas au moins un parti fortement institutionnalisé. C'est ainsi que chiffres en main, il montre que ce qui importe pour la stabilité d'un ordre politique est moins le nombre de partis politiques que leur degré d'institutionnalisation. Ainsi, les coups d'Etat sont plus fréquents dans les Etats sans partis que n'importe où ailleurs (Huntington, 1968 : 407). Bien plus, *« in modernizing states, one-party systems tend to be more stable than pluralistic party systems. Modernizing states with multiparty systems are, for instance, much more prone to military intervention than modernizing states with one party, with dominant party, or with two parties »* (Huntington, 1968 : 422).

Ce qui caractérise les travaux de ces auteurs de la première génération, c'est de voir comment les partis africains tendent à contribuer à la construction de l'Etat moderne. La seconde génération des auteurs sur les partis africains se résume pour l'essentiel à mesurer l'influence des partis sur le processus de démocratisation. D'où la mobilisation du concept d'institutionnalisation. La littérature sur la transition et la consolidation démocratique postule une relation d'affinité entre le degré d'institutionnalisation des partis et des systèmes de partis et la consolidation démocratique. C'est ce postulat que les auteurs de la seconde génération essayent de vérifier en Afrique depuis le retour au multipartisme.

e - Kuenzi et Lambricht (2005) : système de partis et consolidation démocratique

En s'interrogeant sur la relation entre les systèmes de partis et la consolidation démocratique dans trente pays africains, ils parviennent à la conclusion que : « *both stability, in terms of the stability of parties roots' in society, and competition, in terms of the number of parties, have a positive association with democracy in african countries* » Kuenzi et Lambricht (2005 : 424). En effet, ils montrent comment la stabilité du système de parti, mesurée à partir de l'âge moyen des partis, et la compétitivité du système de partis, mesurée à partir du nombre de partis politiquement pertinents, ils formulent trois hypothèses. La première postule une relation causale positive entre volatilité législative et démocratie en Afrique ; la seconde postule une relation positive entre nombre de partis et démocratie, et la troisième postule une affinité entre âge des partis et démocratie en Afrique. En d'autres termes, les pays avec les plus vieux partis tendent à être plus démocratiques que ceux ayant des partis politiques plus jeunes (Kuenzi et Lambricht, 2005 : 426-427).

Le principal défaut de cette étude c'est que les auteurs situent leurs analyses à un niveau d'abstraction et à un nombre de cas si élevé que seules des études moins larges peuvent permettre de tester la pertinence et la robustesse de leurs hypothèses. C'est la perspective adoptée par Creevey et al (2005).

Creevey et al (2005) dans la même perspective, montrent le rôle majeur que les partis politiques ont joués dans les transitions démocratiques réussies et divergent à l'échelle du Bénin et du Sénégal. Au Bénin, les partis et les leaders politiques se sont appuyés sur les clivages ethno régionaux pour formuler leur interaction stratégique, mobiliser le soutien électoral et organiser des élections

compétitives. Au Sénégal par contre, le parti dominant (Parti Socialiste) au pouvoir depuis les années 1970, a réussi, par un ajustement progressif des institutions politiques à se maintenir au pouvoir, en permettant par ailleurs à une opposition faible et fragmentée de participer à la compétition électorale. Cette stratégie sur le long terme a affaibli le contrôle du parti dominant, car à partir des années 1990, chaque réforme affaiblissait ce dernier en renforçant l'opposition au point où la rotation est devenue possible en 2000 et 2001 avec l'arrivée au pouvoir d'un parti d'opposition et qui est en passe de devenir, à son tour, parti dominant.

Le principal intérêt de ce travail réside dans le fait qu'il met en exergue le fait que quelque soit la trajectoire suivie par les régimes politiques africains, les partis politiques y jouent un rôle central dans le processus de démocratisation. Contrairement au doute souvent plus sceptique que méthodique sur leur sérieux. La contribution de Randall et Svasand (2002) est d'une tout autre nature.

f - Randall et Svasand (2002) : le concept d'institutionnalisation¹⁴ et l'institutionnalisation des partis dans le Tiers-monde

L'analyse de Randall et Svasand (2002) part d'un constat. Le rôle des partis dans la démocratisation est aujourd'hui incontestable. C'est ainsi que de nombreux critères sont pris en compte pour mesurer cet impact : le nombre idéal de partis, le degré de polarisation idéologique, les mérites des différents systèmes de parti, mais surtout l'institutionnalisation. Or, ce dernier critère fait problème dans la mesure où l'unanimité sur son importance n'emporte pas une clarté sur le contenu du concept et ses implications d'une part, et son application au contexte du tiers monde, d'autre part. Randall et Svasand (2002) passent d'abord en revue les différentes conceptions de l'institutionnalisation dans la littérature pour en relever les faiblesses et les contradictions, avant de proposer une conception originale ; Ensuite, ils opérationnalisent leur modèle aux partis politiques du tiers monde.

Pour Huntington, « *institutionalization is the process by which organisations and procedures acquire value and stability* ». Suivant cette perspective, la mesure de l'institutionnalisation suppose la prise en compte de quatre critères: Ce processus comprend quatre dimensions: l'adaptabilité, la complexité, l'autonomie et la cohérence. Concentrant son analyse aux seuls partis politiques, Panebianco, estime quant à lui que l'institutionnalisation est le

processus par lequel les institutions se solidifient ; c'est-à-dire le processus par lequel les organisations perdent lentement leurs caractères d'outils pour acquérir une valeur propre, intrinsèque, dans et par lui-même, ses objectifs deviennent inséparables et indistincts de cette valeur. De cette façon, sa présentation et sa survie deviennent un « but » pour le plus grand nombre de ses supporters. Pour mesurer l'institutionnalisation dans cette perspective, deux critères sont nécessaires : le degré d'autonomie vis à vis de son environnement et la « systémicité » (systemness) des différents secteurs internes. Pour Janda par contre, l'institutionnalisation est conçue comme l'un des différents aspects des relations du parti avec l'extérieur plutôt que comme une caractéristique interne du parti. Pour lui, un parti institutionnalisé est celui qui est « réifié dans l'esprit du public » autrement dit, il prend en compte la façon dont le parti est perçu par la société (Randall et Svasand, 2002 : 10-11).

Le problème majeur auquel se trouve confronté la littérature sur l'institutionnalisation en général et l'institutionnalisation des partis politiques en particulier, comme le relève Randall et Svasand (2002), c'est celui de l'absence de consensus sur les dimensions précis du phénomène et la nature des relations entre ces divers éléments. En d'autres termes, les éléments qui caractérisent l'institutionnalisation sont-ils des causes ou des pré-requis ? C'est dans cette perspective qu'ils proposent une approche originale de l'institutionnalisation des partis politiques s'appuyant sur une distinction préalable entre institutions et organisations. Ainsi, « *Organizations are not necessarily institutions, and vice versa. 'Organization', to variable extends and over time, are transformed into 'institutions'...Political parties are organizations, however rudimentary, set up more or less intentionally and with some kind of formal rules and objectives. But the process through which they become institutionalised is not identical with the party's development in purely organisational terms. Rather we suggest that institutionalization should be understood as the process by which the party becomes established in terms both of integrated patterns of behaviour and of attitudes, or culture. We suggest further that it is helpful to distinguish between internal and externally related aspects of this process. Internal aspect refers to developments within the party itself; external aspects have to do with the party relationship with the society, in which it is embedded, including others institutions. Within each of these aspects there will be a structural and attitudinal component, yielding a simple, four-cell matrix. Using this framework we suggest a model of the central elements or dimensions of party institutionalization* »

(*systemness, value infusion, decisional autonomy and reification*)» (Randall et Svasand, 2002: 12-13).

Il résulte de ce nouveau modèle, que l'institutionnalisation, c'est-à-dire le processus par lequel le parti s'établit comme institution comprend quatre variables fondamentales : la « systémicité » (concept qu'ils préfèrent à celui plus rigide d'organisation), la « valeur infusion », l'autonomie décisionnelle et la réification (Randall et Svasand, 2002 : 14). Dans cette perspective, plus un parti est institutionnalisé plus il est susceptible de s'adapter et de survivre. Ici, l'adaptation est conçue davantage comme une conséquence que comme une caractéristique de l'institutionnalisation. Comme Huntington (1968), Randall et Svasand ne postulent pas l'irréversibilité de l'institutionnalisation. En effet, « *although institutionalization in terms of the four variables will increase the party's prospects for survival, it is certainly no guarantee against regression or de-institutionalization* » (2002: 15). Ainsi à titre d'illustration, dans le cadre des transitions démocratiques, la désinstitutionnalisation des anciens partis dominants est souvent le corollaire de l'institutionnalisation des nouveaux partis.

Le second apport de Randall et Svasand (2002) réside dans l'opérationnalisation de ce modèle aux partis du tiers monde. Il s'agit ici du tiers monde homogénéisé à partir de certaines caractéristiques communes : extrême pauvreté, dépendance économique, analphabétisme, identification religieuse et ethnique très forte, etc. Appliqué au tiers monde, ils proposent des indicateurs pour mesurer le degré d'institutionnalisation des partis. Le degré de systémicité doit être mesuré à partir de quatre indicateurs, à savoir l'origine des partis, ses ressources, le type de leadership, le factionnalisme et le clientélisme. La « valeur infusion » dépend de la relation du parti à son support populaire et à l'impact du clientélisme. L'autonomie décisionnelle doit être mesurée en fonction du sponsoring externe apporté au parti. Autrement dit, l'aide financière venue de pays étrangers doit être prise en compte pour mesurer l'institutionnalisation d'un parti quant à son autonomie décisionnelle. Enfin, la réification dépend de la capacité du parti à imposer et à revendiquer avec succès des symboles et des valeurs qu'il représente.

L'apport de Randall et Svasand (2002) est doute la contribution la plus significative dans l'établissement d'une théorie générale des partis au sens que préconise Sartori (2003), c'est-à-dire une théorie de l'institutionnalisation qui transcende les aires culturelles.

b - L'approche inductive ou par les modèles

Comme ailleurs, l'étude des partis africains a donné lieu à de nombreuses typologies. Celles-ci se fondent sur une multitude de critères, géographiques, structurels, idéologiques temporels, modes d'exercice du pouvoir, etc. Deux principales typologies doivent être envisagés : une relative aux partis uniques et une autre relative aux systèmes multipartites. En 1960, Coleman proposait de distinguer la typologie des partis uniques et partis pluralistes.

1 - Hodgkin (1971) : le critère géographique de classification des partis

Il utilise un critère géographique pour distinguer les partis africains. Sur cette base, il identifie cinq types de partis, le parti interterritorial, le parti territorial, le parti régional, le parti ethnique et le parti nain. (Cité par Bayart, 1970 : 685).

Les partis inter-territoriaux sont ceux qui transcendent les frontières d'un seul Etat. L'exemple emblématique est le R.D.A. Les partis territoriaux sont ceux qui ont pour champ d'action un territoire donné, colonial ou indépendant, et sa population. les partis régionaux ou ethniques, parfois dénommés « tribaux » dont la limite d'influence ne dépasse pas une région donnée ou une communauté spécifique, du fait des liens historiques, culturels, religieux, de parentés, ou d'un mélange de ceux-ci. Les partis-nains, enfin sont ceux réduits aux habitants d'une localité.

2 - Morgenthau (1998): la distinction partis de masse /partis de patron

La typologie de Schafer-Morgenthau s'inspire ouvertement de celle de Duverger (1976). La distinction se fonde sur les différences au niveau de l'organisation locale, du nombre d'adhérents, de la structure, des finances et de l'organisation hiérarchique (...) la principale distinction entre parti de masse et parti de cadres n'est pas liée à l'origine sociale de ceux qui aspirent à gouverner le pays, ni la taille des organisations locales » (Morgenthau (1998 : 370). Elle s'établit sur la base des réponses données à deux questions : quelles sont les relations entre les dirigeants nationaux et le reste de la population ? Sur quels groupes et avec quelles idées et structures ont-ils construit leur parti ? De ces postulats, elle montre que : « la plupart des partis de masses naquirent après la

guerre ou furent issus des conférences anticoloniales » tandis que les partis de cadres regroupaient quant à eux « l'élite urbaine d'avant guerre qui occupait les plus hauts postes auxquels pouvaient prétendre des africains dans le système colonial, et les chefs officiels conscients du fait que la présence des européens leur assurait une situation privilégiée » (Morgenthau, 1998 : 376-377). Par ailleurs, les partis de cadres, à direction collégiale, étaient généralement financés par ces notables sur leurs propres fonds ou par les dons extérieurs. Les autorités françaises les subsidiaient souvent sous forme de facilité de transport, d'hébergement, d'impression de tracts et de journaux, et en leur offrant l'accès aux moyens officiels de communication ». En outre, ils s'intéressaient presque exclusivement à ceux qui ont un droit de vote, présentent des candidats aux élections et mobilisent pour le vote.

Par contre, « *les Partis de masse ont joué un rôle révolutionnaire dans la mesure où ils proposèrent de substituer leur organisation aux institutions de l'Etat, ou le firent effectivement pendant un certain temps...pendant quelque temps, la population considéra que la légitimité des partis de masse était beaucoup plus grande que celle des institutions juridiques conçu à Paris. Par conséquent, lorsque les partis de masse acceptèrent de fonctionner au moins partiellement, dans le cadre des institutions d'après-guerre, ce furent les partis qui légitimèrent celle-ci et non pas l'inverse* » (Morgenthau, 1998 : 375) ; Ces partis pouvaient être qualifiés des partis d'intégration sociale dans la mesure où ils ne s'intéressaient pas seulement à leurs succès électoraux, mais aussi à tous les aspects de la vie de l'individu de la naissance à la mort.

Le principal mérite de cette typologie c'est d'avoir réussi à saisir les clivages sociaux qui traversent la société politique des Etats d'Afrique noire francophone. Ce qu'elle labellise « équation ethnique et sociale » lui permet de mettre en exergue l'opposition entre traditionalistes et modernistes, évolués et non évolués. Plutôt que de s'arrêter à la structure des partis, elle prend en compte un substrat ou un invariant fondamental, les clivages fondamentaux d'alors. De ce point de vue, la critique de Lavroff (1978 : 78-79) et de Schwartzberg (1998 : 427-428) qui consiste à dire que les conditions sociologiques, économiques et historiques sont trop dissemblables entre l'Afrique et l'Europe pour que le critère structurel de Duverger soit mobilisé ne semble pas fondée.

3 - Coleman et Rosberg (1966) : *Partis révolutionnaires-centralisateurs et partis pragmatiques-révolutionnaires*

Coleman et Rosberg (1966) ont établi une typologie binaire des partis africains en s'appuyant sur des critères plus idéologiques que structurels.

D'un côté se trouvent les partis « révolutionnaires-centralisateurs » (Ghana, Mali, Guinée). Ils se caractérisent, d'abord, par une attention constante aux problèmes idéologiques, de manière à modifier profondément la société. Notamment, ils sont animés par une volonté de transformation planifiée de la situation économique de l'Afrique noire et par une politique panafricaine. Ils se caractérisent ensuite par une organisation monolithique et fortement centralisée. Ils s'efforcent d'intégrer les autres organisations et de fondre les structures du parti et celles de l'Etat.

De l'autre, se trouvent les partis « pragmatiques-pluralistes » (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun). Ils sont moins préoccupés par les questions idéologiques et sont moins portés aux transformations radicales. Ils s'accommodent de la persistance dans la société de structures sociales et économiques anciennes. Sur le plan de l'organisation, ils sont peu structurés et peu hiérarchisés. Ils encadrent et mobilisent moins fortement la population. Ils pratiquent un pluralisme contrôlé qui laisse une certaine autonomie aux autres groupes sociaux.

Cette typologie présente plusieurs mérites. Comme le relève Lavroff (1978 : 83), cette classification des partis politiques africains est intéressante car, « *elle a le grand mérite de dépasser la simple analyse organique pour faire intervenir l'élément très important qu'est l'idéologie. Elle permet de ne pas limiter l'étude des partis politiques à des groupes homogènes que ceux-ci constituent et de considérer les partis comme un élément de l'ensemble du système politique dans lequel des groupes et des structures de nature variée interagissent* ». Cependant, la prise en compte du critère idéologique pose problème, car elle semble démesurée par rapport à la vie réelle de ces partis. En effet, comme le montre à juste titre Sylla (1977 : 243), « *les dirigeants des partis uniques africains prônent souvent des idéologies comme pour cacher la réalité de leurs partis, idéologies auxquelles les masses incultes ne comprennent rien et qui voilent les modes réels d'exercice du pouvoir. Le pragmatisme politique a beaucoup plus dirigé les leaders africains que les idéologies ...qu'ils utilisent très souvent comme façades à la réalité du pouvoir* ».

*4 - Van de Walle et Smiddy Kimberly (2000) : la distinction ex-partis
uniques/partis historiques/nouveaux partis*

Ces deux auteurs ont quant à eux procédé à une typologie sommaire qui s'appuie sur un critère essentiellement temporel, prenant en compte l'empan de vie des partis africains à partir des années 1990. Ils distinguent ainsi les ex-partis uniques, les partis historiques et les nouveaux partis.

Les « ex-partis uniques » sont ceux qui ont fait la transition du régime de parti unique au multipartisme et qui continuent de jouer un rôle actif dans la plupart des régimes multipartites actuels en tant que partis au pouvoir ou partis d'opposition loyale. Les « partis historiques » renvoient aux organisations qui ont existé pendant plusieurs décennies, mais qui étaient en grande partie en sommeil ou même éteintes et qui émergent à nouveaux grâce à la transition des années 1990. Par ailleurs, ce sont des partis qui ont participé à la compétition pour le pouvoir pendant les premières années de l'indépendance avant que leurs dirigeants soient cooptés, exilés et/ou mis hors la loi par le parti unique. Les « nouveaux partis » quant à eux renvoient aux organisations qui ont émergé pratiquement « sui generis », pendant ou juste avant la transition pour participer à la compétition pour le pouvoir. Ces nouveaux partis proviennent de la société civile.

Cette typologie présente de nombreuses limites. D'abord sur la terminologie utilisée : les termes « ex partis uniques », « partis historiques » ou « nouveaux partis », sont des expressions mobilisées par les acteurs politiques eux-mêmes soit pour se qualifier, soit pour qualifier leur adversaires et qui traduisent souvent des luttes de positionnement dans le champ politique. Les reprendre dans une typologie savante semble peu judicieux. Ensuite, la pertinence théorique du modèle proposée est discutable. La catégorie « ex partis unique » par exemple, rigoureusement entendu, n'est pas homogène. Tous les partis uniques ne se ressemblent pas, encore moins les ex partis uniques (Sylla, 1977 ; Gonidec et Tran Van Minh, 1980 : 326). La catégorie « partis historiques », est sujette à caution. Objectivement, même les ex partis uniques sont des partis historiques, si on prend en compte la durabilité de ces derniers sur la scène politique africaine. La catégorie « nouveaux partis » semble ignorer le continuum qui caractérise les partis africains depuis les années quarante. Les nouveaux partis d'aujourd'hui ne sont pas que le reflet de nouveaux enjeux, mais ils sont aussi la résurgence des anciens clivages mis sous boisseau par le système de parti unique. Enfin, le critère temporel utilisé ne prend en compte ni l'idéologie

ni la structure des partis africains. Ce faisant, cette typologie ne rend pas compte de la complexité des partis africains. Elle colle de trop près aux typologies de sens commun, ce faisant la critique formulée par (Koole, 1996 : 517) à propos de la terminologie utilisée par Katz et Mair (1995) peut être appliquée ici.

Sur les soixante ans d'existence du phénomène partisan en Afrique près de vingt cinq ans se sont limité au phénomène de parti unique, qui a donné lieu à de nombreuses typologies. En effet, « *Tous les partis uniques ne sauraient être confondus dans une seule et même catégorie...* » (Gonidec et al, 1980 : 326-333).

5 - Sylla lanciné (1977) : la distinction parti unique composite à direction collégiale / parti unique centralisateur à direction populaire / parti unique atomiste à direction personnelle

La typologie de Sylla (1977 : 240-250) prend appui sur un critère spécifique, les modes d'exercice du pouvoir à l'intérieur des partis uniques. Sur cette base, il distingue trois types de parti unique : le parti unique composite à direction collégiale, le parti unique centralisateur à direction populaire, et le parti unique atomiste à direction personnelle.

Le parti unique composite à direction collégiale désigne tous les partis uniques constitués par coalition, fusion ou amalgame de deux ou plusieurs partis de forces à peu près égales et dans lesquels le pouvoir reste entre les mains des principaux leaders des différentes factions, clans et tendances personnelles qui ont présidé à la formation du parti unique. C'est le parti dit « unifié ». Ici, on note la primauté de l'Etat sur le parti, comme par exemple l'UPS au Sénégal. Le parti unique centralisateur à direction populaire est celui qui se réclame et applique les principes du « centralisme démocratique ». Le parti est centralisé, mais il procède à la désignation de ses dirigeants par les procédés démocratiques des élections. Le parti de ce type est marqué par une discipline des militants très poussée par opposition au premier type miné par les factions. Ici, il y a une confusion entre Etat et parti, avec primauté du second sur le premier. L'exemple type est le PDG étudié par Charles (1962). Le parti unique atomiste à direction personnelle est celui où les différents organes du parti, les militants et les individus entretiennent des relations personnelles avec le « chef du parti-chef de l'Etat-président de la République » et dépendent directement des décisions prises par lui. Ici, les antagonismes entre les clans, les tendances et les factions, clientèles et groupes ethniques à l'intérieur du parti et la dépendance de tous à

l'égard du chef renforcent la structure du parti et le pouvoir personnel de son fondateur. L'exemple type est le PDCI. De parti de masse avant les indépendances, il est devenu parti de patrons après, avant de devenir le parti « d'un seul patron » (Sylla, 1977).

Le principal mérite de cette typologie est qu'elle permet de distinguer les types des partis africains après les indépendances. Les autres typologies pèchent souvent par la confusion qu'ils ont entre partis multiples et partis uniques, notamment parce qu'au moment où ils sont élaborées, le parti unique n'est pas encore un fait établi. Il propose ainsi un processus de développement du modèle de parti unique africain. Toutefois, l'évolutionnisme qui sous-tend cette typologie en relativise la valeur scientifique. (Sylla, 1977) part du postulat que les partis uniques africains évoluent tous d'un type précis, le parti unique composite à direction collégiale, vers des types subsidiaires, le parti unique centralisateur à direction populaire d'abord, et le parti unique atomiste à direction personnelle enfin, étant son apogée. Faisant ainsi l'hypothèse de la pérennité des partis uniques. Le retour au multipartisme a montré les limites de ces prédictions.

6 - Gonidec et Van thran Minh (1980 : 326-333) : la distinction parti progressiste ou révolutionnaire / parti réformiste ou conservateur

Sur la base de critères essentiellement idéologiques, ils distinguent trois sortes de partis uniques. En premier lieu, les partis communistes dont l'objectif est de passer d'une formation sociale complexe, où le mode de production dominant est capitaliste à une formation sociale dans laquelle le capitalisme cède la place au mode de production socialiste et où apparaissent des institutions différentes de celles qui existent dans les démocraties dites libérales. En second lieu, les partis uniques réformistes quant à eux « cherchent non pas à détruire l'ordre social issu des siècles où de décennies de domination, mais de lui apporter un certain nombre de modifications qui ne mettent pas en cause sa nature. En dernier lieu, les partis uniques conservateurs se caractérisent par le fait d'être voués à la consolidation de l'ordre établi, sans que des changements notables, dans le sens du progrès puisse être portés à leur crédit, « *Le parti émet la prétention de s'identifier à l'Etat et à la nation en voie de formation. Par suite, ceux qui n'y adhèrent pas ne sont pas considérés comme des rivaux politiques mais des ennemis* » (Gonidec et Van Thran Minh, 1980 : 332).

Les typologies des partis uniques proposées par ces deux auteurs mettent en exergue le fait que tous les partis uniques ne sauraient être confondus dans une seule et même catégorie.

Au total, cette revue des différentes typologies permet de montrer que les partis africains comme les partis politiques ailleurs ont été soumis aux mêmes instruments d'analyse que ces derniers. Ce qui apparaît clairement c'est la tentative qui est faite de procéder au rapprochement des partis politiques africains avec ceux d'ailleurs.

C - L'approche des choix rationnels

Autant l'approche structuro-fonctionnaliste prend en compte les effets des facteurs sociologiques, institutionnels et de la compétition politique dans ce qu'ils ont de mécanique, parce qu'ils sont conçus comme des contraintes, autant l'approche des choix rationnels met l'accent sur la façon dont ces facteurs sont manipulés par des acteurs rationnels et égoïstes préoccupés uniquement par leurs intérêts.

1 - Basedau Matthias et al. (2007) : l'approche néo institutionnaliste des partis interdits

Basedeau, Bogaards et al. (2007) partent d'une problématique négligée dans l'étude des partis africains, celle des partis interdits. En effet, « *ethnic, religious, and regional parties are illegal in large number of African state... (they) would not be allow to register as a party and compete in election in many African democracies today... While, democratization is normally equated with multi-party parties, in Africa frequently explicit exception are made for parties based on clan, community, ethnicity, faith, gender, language, region, race sect and tribe* » (Basedeau et al., 2007 : 617-618).

En partant de cette problématique, ils se proposent de comprendre comment l'interdiction des partis ethniques dans des pays où la politisation de l'ethnicité et les conflits ethniques sont nombreux. Pour ce faire, ces auteurs inscrivent cette problématique dans le paradigme institutionnaliste et plus précisément dans le néo institutionnalisme. Dans cette perspective, ils formulent l'hypothèse que les partis interdits, en tant que variable indépendante,

apparaissent dans la plupart des cas, comme une forme d'ingénierie politique, un instrument dans la prévention et la gestion des conflits ethniques. En tant que variable dépendante, le désir légitime des décideurs de prévenir les conflits ethniques doit être tempéré par le fait que les intérêts égoïstes ne doivent pas être négligés, encore moins l'impact de la dépendance de sentier et des conjonctures critiques quant à l'institutionnalisation du phénomène. (Basedeau et al., 2007 : 622-623).

Le principal mérite de cette approche est de traiter l'interdiction des partis ethniques des partis en Afrique non comme une pathologie, mais comme un fait social banal. Les problèmes auxquels on se trouve confronté avec cette analyse sont de deux ordres : premièrement, il y a une surestimation de la force contraignante du droit positif. Certes, la norme légale exerce une contrainte sur la façon dont les acteurs perçoivent les partis politiques. Cependant, l'intérêt manifeste défendu par un parti peut en cacher un autre. En Afrique, la plupart des partis sont ethniques (au sens large). Ici, les clivages sont avant tout de nature ethno-régionale et religieuse. D'où la pertinence de la typologie proposée par Diamond et Gunther (2003) qui prennent en compte ces substrats sociaux, car, même s'il n'y a pas une ratification juridique de ces clivages, pour des raisons objectives et subjectives, elles n'en sont pas moins déterminantes dans la vie partisane en Afrique. Deuxièmement, le finalisme soutenant l'ensemble de cette recherche en relativise la valeur scientifique. Comme le relèvent les auteurs eux-mêmes, « *the project intended to collect reliable and scientific evidence about the effects of the institution of party ban that might assist law-makers and political engineers in their attempts to influence institutional change* ». « *Derrière les plus belles proclamations idéologiques on retrouve toujours la défense d'intérêts d'une catégorie sociale : classes, fractions de classes ou alliance de classes, communauté religieuse ou ethnique, voire société locale. Inversement, tout conflit inspiré par les conditions les plus matérielles se traduit toujours en termes culturels. Porté par un mouvement, le projet politique d'un parti sert à intégrer la défense des intérêts d'une catégorie sociale dans une conception globale d'un intérêt général* » (Seiler, 1986 : 107).

2 - Mozaffar, Scarritt et Galaich (2003) : l'analyse stratégique des clivages ethnopolitiques et des institutions électorales

L'approche la plus originale dans cette problématique en termes de système est celle de Mozaffar et al. (2003). En partant de deux variables classiques dans l'étude des partis et systèmes de partis, Mozaffar et al. (2003) montrent comment les institutions électorales et les clivages ethnopolitiques structurent de manière stratégique les comportements et les attentes des acteurs politiques, électeurs et candidats. Le principal mérite de cette analyse réside dans l'introduction de l'analyse stratégique là où en général l'analyse culturaliste est privilégiée. Notamment parce qu'ils considèrent que les institutions électorales, mais surtout les clivages ethnopolitiques sont un palliatif au déficit d'informations dans les sociétés politiques africaines. D'où la conclusion, à première vue paradoxale, que la multiplicité des groupes ethniques est à la base des systèmes de parti dominant en Afrique¹⁵. Cependant, cette étude souffre de deux limites. En premier lieu, comme le note justement Brambor, Clarck et Golder (2007), la conclusion au caractère exceptionnel des systèmes de partis africains, parce qu'ils ne répondraient pas de la même façon qu'ailleurs aux facteurs institutionnels et sociologiques, résulte d'une interprétation erronée de leur modèle.¹⁶ En second lieu, outre la complexité du modèle qu'ils utilisent et qui par ailleurs ne s'appuie sur aucun travail empirique, la question en fond reste celle du lien postulé entre partis et démocratie.

3 - Patterson et Fadiga-Stewart (2005) : les limites de l'analyse stratégique des institutions électorales

Matthijs Bogaards (2004), a montré que les partis dominants dominent l'Afrique subsaharienne, sans toutefois proposer une explication de ce phénomène. C'est dans cette perspective que Patterson et Fadiga-Stewart (2005) tentent d'expliquer comment des règles électorales différentes peuvent produire relativement le même résultat, à savoir l'hégémonie d'un parti sur les autres, quelque soit la nature démocratique ou semi autoritaire du système politique concerné, ou mieux encore, si la source de la dominance en Afrique est partout la même. Ces questions partent d'un constat pertinent: « ...*the nations of Africa employ a distinct variety of electoral rules in their respective legislative elections. This variety includes nations like Botswana, Malawi, and Cameroon, which employ different type of plurality rules, the first two being single – member*

district plurality systems and Cameroon employing multi-member district plurality rule. It also includes countries which employ majority formulas (Mali), a variety of proportional representation formulas (Burkina Faso and Namibia), and countries which conduct elections under some mixed-member formulas (Senegal and Lesotho in 2002). What is interesting about the variety of electoral rules employed in Africa is not only that they do not quite operate in the expected Duvergian fashion with respect to effective number of electoral and parliamentary parties they produce but also that, with respect to aggregate outcomes, they tend to produce similar party-system pattern across the various nations of the continent » (Patterson et Fadiga-Stewart, 2005 : 2-3)

Pour répondre à ces questions, ils proposent de prendre en compte à la fois des données holistes et individualistes, c'est-à-dire communes et propres à chacun des pays. Suivant cette approche, deux variables doivent être retenues, les institutions électorales du pays concerné, mais aussi et surtout les groupes politiquement pertinents. Autrement dit, il convient d'examiner « *...each country's electoral institutions to assess how they related to the politically relevant groups in that country that are used by dominant parties to maintain their electoral status* » (Patterson et Fadiga-Stewart, 2005 : 10). En effet, ces deux éléments permettent de comprendre que ce qui importe c'est n'est pas seulement la fragmentation des différents groupes, mais aussi la façon dont ces derniers sont concentrés ou non dans un pays. Car la stratégie des partis dominants est conditionnée par ces paramètres.

L'analyse de Patterson et Fadiga-Stewart (2005) présente plusieurs mérites. En premier lieu, il relativise l'effet mécanique des lois électorales que postulait Duverger (1976 : 291). En Afrique, ce critère à lui tout seul ne permet absolument pas de comprendre la dominance des partis dominants, qui constitue un phénomène politique majeur de la vie politique des sociétés africaines¹⁷. En second lieu, ils montrent que les partis dominants en Afrique développent et s'appuient sur des stratégies différentes pour réaliser leur hégémonie électorale. Ce faisant, ils rompent avec une certaine homogénéisation des partis dominants africains ; tous les partis dominants ne se ressemblent pas et existent aussi bien dans des systèmes démocratiques (Afrique du Sud) que dans des systèmes semi autoritaires.

Cependant, cette analyse connaît quelques limites. Elle s'appuie uniquement sur les données de L'Afro Barometer, comme source principale. Par ailleurs, la systématisation des ressemblances et des différences des partis

dominants, à l'échelle du continent, à partir de deux variables seulement pose problème, dans la mesure où il conviendrait d'aller au delà des institutions électorales et des groupes politiquement importants, pour prendre en compte les facteurs historiques, économiques par exemple. Cette perspective plus riche est celle suivie par Ishiyama et Quinn (2006) pour expliquer les trajectoires électorales diverses des ex partis uniques en Afrique.

4 - Ishiyama et Quinn (2006) : l'approche compétitive du succès électoral des ex partis uniques

Ishiyama et Quinn (2006) se posent la question des facteurs explicatifs de la variabilité du succès électoral des ex-partis uniques en Afrique. En d'autres termes, pourquoi certains anciens partis connaissent un succès électoral éclatant et d'autres pas. En partant de l'expérience de 22 pays africains, ils parviennent à la conclusion que l'héritage de l'ancien régime, le temps mis par ces derniers au pouvoir et le degré de fractionalisation ethnolinguistique, sont les facteurs déterminants. Deux principales hypothèses sont formulées pour expliquer le succès proprement dit. La première a trait aux facteurs internes. Ici, le succès des partis dominants résulterait de l'adaptation organisationnelle de ces derniers à l'environnement compétitif des années 1990. La seconde renvoie aux facteurs externes, en d'autres termes, le succès des partis dominants en Afrique s'explique par les caractéristiques de l'environnement.

Le principal mérite de cette analyse outre son caractère pionnier, c'est d'avoir transféré dans le champ africain le résultat des recherches menées sur les anciens partis dominants de l'Europe de l'Est post communiste. Ce faisant, Ishiyama et Quinn (2006) rattachent l'étude des partis africains à celle de l'Europe. Si cette contribution permet un gain de connaissance théorique sur les partis dominants, il reste toutefois que les connaissances empiriques lui font largement défaut.

Ce qui uni les explications universalistes des partis africains, c'est de considérer dans une perspective évolutionniste que, même s'ils ne sont pas tous comme des partis d'ailleurs, ils finiront par l'être, le modèle de parti occidental étant pris comme l'horizon indépassable. D'où la mobilisation des mêmes paradigmes pour les étudier. A cette approche s'oppose une analyse relativiste des partis africains.

C - L'explication relativiste des partis africains

De manière paradoxale, étudier les partis africains dans le cadre de l'Etat colonial et dans le cadre de l'Etat post colonial de la deuxième génération est celui qui pose le plus problème. Si avant la tendance était aux recherches des similitudes partis africains/partis occidentaux, l'avènement de l'Etat post colonial de la deuxième génération marqué par un retour au pluralisme a donné lieu à des études en termes de déviance des partis africains par rapport aux partis occidentaux.

1 - Schachter-Morgenthau (1998) ou la sociogenèse des partis nationalistes en Afrique francophone

Schachter-Morgenthau (1998) formule la problématique de la genèse des partis africains de la première génération, c'est-à-dire de la période nationaliste, celle des « pères fondateurs ». La thèse qu'elle défend est claire : « *La phase des partis nationalistes, dans l'histoire politique africaine, révèle l'importance des racines démocratiques indigènes. L'existence des partis, dans l'ère nationaliste, apporte la preuve empirique que le dégagement du consensus national est possible. Les événements ultérieurs ne peuvent effacer les faits, ni la promesse induite d'un nouvel essor des traditions démocratiques engendrés par l'Afrique elle-même. Il y a des précédents africains d'institutions basées sur la loi, l'exercice des droits à participer et à exprimer son désaccord, à s'organiser et à concourir pour le pouvoir, à voter pour changer l'équipe au pouvoir* » (Schachter-Morgenthau, 1998 : XXV).

Dans cette contribution majeure, elle met en exergue les conditions spécifiques dans lesquelles les partis africains naissent. Prenant au sérieux la temporalité particulière des sociétés africaines d'expression française, elle dégage l'historicité propre des partis africains. En effet, dans cette perspective, le développement des partis politiques dans tous les Etats d'Afrique de l'Ouest Francophone (AOF) s'est effectué autour de deux enjeux : la lutte anticoloniale et la modernisation. La lutte anticoloniale peut se résumer dans ce slogan « Devenez maître chez vous ! ». Cette lutte qui oppose Européens et Africains dissimule un conflit entre africains eux-mêmes. D'un côté les « modernisateurs » qui adhèrent au principe de l'égalité sociale, et de l'autre, les « traditionalistes » qui croient aux distinctions sociales fondées sur l'hérédité.

C'est elle qui donnera naissance à la distinction partis de masses/partis de cadres. En effet, le combat « nationaliste » obligea tous les africains à prendre position sur la problématique de l'« allégeance ». C'est dans cette perspective que l'on peut comprendre que « la plupart des partis de masses naquirent après la guerre ou furent issus des conférences anticoloniales », tandis que les partis de cadres regroupaient quant à eux « *l'élite urbaine d'avant guerre qui occupait les plus hauts postes auxquels pouvaient prétendre des africains dans le système colonial, et les chefs officiels conscients du fait que la présence des européens leur assurait une situation privilégiée* » (Schachter-Morgenthau, 1998 : pp. 376-377). Ce faisant, Shacher-Morgenthau met en exergue la place centrale que les partis politiques occupent dans la vie politique des sociétés africaines bien avant l'avènement des Etats autonomes et indépendants. C'est dans cette perspective qu'elle relève que : « *Les partis étaient parmi les plus anciennes institutions politiques existant sur le plan national ; entièrement africanisés bien avant les gouvernements et les services administratifs, dont certains ne le sont pas encore totalement, les partis se développèrent en fonction des particularismes africains, car ils étaient devenus, par la force des choses, les représentants des principales forces de l'ensemble de la société. Les institutions gouvernementales, en revanche furent établies sur le modèle métropolitain car, c'était l'une des conditions au retrait de la France* » (Schachter-Morgenthau, 1998 : 364).

L'un des mérites de cette analyse c'est de montrer l'implantation réussie des partis politiques en Afrique. Elle montre par ailleurs qu'on ne peut pas expliquer la structuration des partis politiques africains sans remonter loin dans l'histoire, sans analyser ses conditions fondatrices et sans prendre en compte les processus précurseurs d'organisation territoriale, de décolonisation, de construction des Etats et de gestion des ressources de pouvoir. Dans une large mesure, elle montre que ce sont les partis politiques de la première génération qui ont conféré leur légitimité à l'institution étatique elle-même. Cette position est à l'exacte opposée de celle défendue par Bertrand Badie

2 - Badie (1992 : 177-220) ou la thèse du décrochage par rapport au modèle

Selon Badie, les partis africains, produit de l'importation, s'écartent substantiellement du modèle de parti occidental. Cela pour deux raisons principales. D'abord en tant que produit de l'importation, ils sont une pale copie

et sont dépendants. Ensuite parce qu'ils sont dysfonctionnels au regard des partis occidentaux.

Sur le premier point en effet, les « *symboles, structures, programmes et idéologies de ces partis ont été appris et véhiculés par les premiers députés africains siégeant au Palais Bourbon, (...) et s'imposent comme des décalques des partis de gauches français...la rupture se faisait ainsi dans l'imitation* » (Badie, 1992 :179). Par ailleurs, « *cette logique où se combinent rupture et imitation est porteuse de dysfonctions* » (Badie, 1992 : 182). En effet, dans la perspective de Badie, une fois arrivés au pouvoir, ces partis tentent de pérenniser une identité essentiellement liée à la lutte contre l'étranger tout en tenant un discours et des pratiques très largement inspirés de l'extérieur. Ce qui renforce la distanciation entre les partis politiques et la population. La principale conséquence qui en découle toujours selon cet auteur, c'est l'effondrement des ressources partisans de mobilisation, les rendant de plus en plus tributaires des soutiens extérieurs. « *Ce n'est pas, relève-t-il, le moindre paradoxe de ces partis de rupture que d'être devenus ainsi, par leur incapacité croissante à renouveler et à adopter leurs fonctions, une cause indirecte mais particulièrement riche, de l'approfondissement des relations de dépendance* » (Badie, 1992 : 183-184).

Sur le deuxième point, les partis africains sont dysfonctionnels par rapport aux partis occidentaux. Cette thèse s'appuie sur l'analyse de deux fonctions : la fonction de communication politique et le rôle institutionnel des partis africains. La fonction de communication politique, celle qui permet la liaison entre gouvernants et gouvernés est faible, notamment parce que contrairement aux relations horizontales des sociétés politiques occidentales, c'est l'usage des réseaux sociaux verticaux, traditionnels, qui est privilégié ici. En plus, la centralisation des partis africains pose problème en ce qu'elle affecte le patronage politique. La conséquence de la faible réalisation politique est que les partis africains deviennent des « éléments de communication diplomatique et internationale » (p. 185). Quant au rôle institutionnel des partis africains, il est inversé : « *les fonctions du parti unique s'appauvrissent avec la durée, la part de spécificité s'étiolant peu à peu par rapport à l'Etat* », « *...l'importation du modèle pluraliste a ainsi conduit à générer des accomplissements fonctionnels en total contradiction avec les caractéristiques originelles du produit importé, consolidant l'autoritarisme au lieu de le défaire, faisant du parti non un instrument de dispersion du pouvoir, mais au contraire d'aggravation de sa concentration* » (Badie, 1992 : 185-188).

Le principal mérite de Badie, c'est de relativiser l'explication universaliste en ce qu'elle a d'évolutionniste. En outre, il montre que les partis africains ont généré des fonctions spécifiques, autres que celles des partis ailleurs. Toutefois, cette analyse souffre de l'absolutisation de l'écart entre le modèle de parti occidental, représentation simplifiée de la réalité et les partis africains, objets singuliers et concrets. En effet, le lien de plus en plus faible entre les organisations partisans et la population n'est pas une spécificité africaine. Comme le montre Katz et Mair (1996 : 18) en partant de l'expérience occidentale, de représentants, les partis sont devenus tour à tour des représentants de la société face à l'Etat, de courtiers concurrents entre la société civile et l'Etat, pour devenir de nos jours des agents de l'Etat. La collusion entre les partis africains et l'Etat, et corrélativement la distance entre les partis et la population, est une tendance lourde qu'on observe même en occident. Par ailleurs, l'analyse de Badie doit être relativisée en ce qu'elle fuit un extrême pour un autre. En remettant en cause le caractère évolutionniste des explications développementalistes, qui estiment que les partis africains vont tous vers le modèle occidental, Badie tombe dans un autre extrême, celui qui consiste à soutenir que ceux-ci iront en s'éloignant du modèle occidental. D'où la pertinence de la problématique du juste milieu de Sindjoun (2002b). En effet, pour une étude sereine, il convient de prendre au sérieux l'évolution et les changements qui affectent les institutions (Lewis et Steinmo, 2007 : 18 ; March, 1991 : 87-109 ; Axelrod, 1986), sans toutefois préjuger du sens de cette évolution ou de ce changement.

L'analyse de Nicolas Van De Walle (2004 : 105-128) s'inscrit dans la même perspective. En s'inscrivant dans l'analyse des systèmes de partis plutôt que des partis *per se*, il parvient à la conclusion que la nature « non libérale » des démocraties dans la région, la centralisation du pouvoir autour de la présidence et la nature clientéliste des systèmes politiques africains sont les facteurs déterminants la nature des systèmes de partis et, par ricochet celui des partis africains. Le mérite de son approche c'est de montrer que la nature du régime et du système politique influence la configuration des partis au même titre que le clientélisme. Le problème de son analyse c'est l'absolutisation de l'approche culturaliste qui insiste uniquement sur les spécificités qui seraient propres aux partis africains d'une part, et la forte propension à évaluer les systèmes de partis africains à l'aune des critères « démocratiques » qu'à les prendre pour ce qu'ils sont, des institutions ordinaires, d'autre part. L'approche qui sera la notre est celle préconisée par Michael Walzer, à savoir un « universalisme de contiguïté ».

Autrement dit, plutôt que de rechercher la spécificité ou l'universalité des partis dominants africains à tout prix, nous montreront qu'une analyse heuristiquement payante est celle qui considère les partis africains comme une « chose » dont on peut déterminer à la fois la spécificité et la banalité.

3 - La thèse de l'absence ou de la faiblesse de l'idéologie

Sur la question centrale de l'idéologie, l'unanimité semble faite sur l'absence de projets de société et d'idéologie (Buijtenhuijs, 1994 ; Vaziri, 1990 ; Konings, 2004 : 5). En partant des textes officiels, des manifestes et des programmes électoraux, ces auteurs concluent très souvent que les partis africains n'auraient pas d'idéologie. Cette hypothèse souffre de deux limites. Premièrement elle n'a de sens que par rapport à un « ailleurs » idéalisé. Autrement dit, la plupart des auteurs qui réfléchissent sur les partis africains, de manière consciente ou non, considèrent que les partis occidentaux ont tous des projets de sociétés. Or, à l'observation, tous les partis politiques ne disposent pas d'un Adam Smith ou d'un Karl Marx pour nourrir leurs programmes. Les « machines » américaines que Jean Blondel (2003 : 255) qualifie de parti « décor » et Forza Italia de Berlusconi en sont des exemples illustratifs. Deuxièmement, il ne suffit pas de faire l'exégèse des programmes électoraux et textes officiels pour trouver l'idéologie d'un parti politique. Certes, il est généralement admis que cette dimension n'est que la face publique d'un parti, ce que le parti dit qu'il fera. Ce faisant, ils confondent doctrine et idéologie alors même que la doctrine n'est qu'une partie de l'idéologie. Comme le note justement Alan Ware (1996: 21): « *A party's doctrines are not the same as its programmes or manifestos, though usually these latter will be fair guide to what its doctrine are. Furthermore, doctrines are not the only components of party ideology; its ideology embraces its ethos as well as its doctrines. Examining a party's doctrines and ethos enables us to explain what it will try to do when in government or when it is in a position to influence government policy; examining that party's programmes alone may well give us a limited understanding of how it will behave* ».

Au surplus, comme le relève à juste titre Seiler, « *derrière les plus belles proclamations idéologiques on retrouve toujours la défense d'intérêts d'une catégorie sociale (...) Inversement tout conflit inspiré par les conditions les plus matérielles se traduit toujours en termes culturels. Porté par un mouvement, le*

projet politique d'un parti sert à intégrer la défense des intérêts d'une catégorie sociale dans une conception globale d'un intérêt général » (Seiler, 1986 :107).

Conclusion

Il ressort de l'analyse qui précède que l'étude des partis politiques africains est quantitativement faible par rapport aux partis politiques d'ailleurs - et par rapport à d'autres objets comme l'Etat africain et la Démocratisation en Afrique – et se trouve confronté sur le plan qualitatif à de nombreux problèmes théoriques dont trois apparaissent déterminantes :

- l'équation parti politique égale démocratie. Dans le cadre de cette problématique pauvre, les partis ne sont jamais étudiés *per se*. Ici, il est très souvent question de répondre à la question devenue routinière de savoir si, les partis uniques d'hier et les partis dominants d'aujourd'hui sont des facteurs ou des pesanteurs aux processus de démocratisation. Cette posture dans la littérature dominante est la conséquence d'un autre travers, celle de l'analyse *top down*.
- l'analyse *top down* est un raisonnement qui consiste à évaluer le fonctionnement d'une organisation, ses éventuels transformations, mais surtout ses dysfonctionnements, ses blocages, en tenant compte de la finalité et de l'objectif qu'elle est censée viser (Abélès, 1995 : 74 ; DiMaggio et Powell, 1997 : 128). Or cette vision des choses correspond très souvent à l'image des institutions telle qu'elle est proposée par ses propres élites, une image statique. Dans cette perspective, les critiques formulées à l'encontre des pères fondateurs de l'analyse des partis (Seiler, 1986 : chap. 1) peuvent être valablement reconduites ici : posture idéologique - croyance dogmatique en la légitimité de la démocratie (Almond, 1997), fétichisme des résultats électoraux à l'exclusion de données sur l'organisation et le fonctionnement concret des partis. L'analyse *top down* des partis africains trouve un champ fertile dans le choix, non moins critiquable, d'un niveau d'analyse systémique tendant à l'homogénéisation des partis africains.
- Le niveau d'analyse. En effet, la prédilection pour les comparaisons larges intégrant un très grand pays présente de nombreux écueils. Le principal risque ici c'est de procéder à une généralisation abusive des

résultats des études menées à l'échelle du continent au niveau des pays particuliers. Autrement dit, il existe un risque à postuler que les résultats vrais pour les partis politiques africains en général, le sont aussi pour chaque parti pris individuellement. Les controverses Mozaffar et al. (2003) et Brambor et al. (2007) d'une part et Mozaffar et Scarritt (2005) et Bogaards (2008) d'autre part, illustrent de façon significative les limites de cette approche. Il s'agit de ce que Gazibo (2002 : 441) a labellisé de « tentation de l'œillère ». En effet, le chercheur qui s'engage dans une comparaison transnationale large est souvent tenté de combler le déficit de familiarité ou de données sur un des cas en se laissant guider par le cas ou par les données les mieux maîtrisées. Or, il semble qu'il existe d'importantes différences entre les pays africains. D'où l'intérêt de procéder à une analyse de la formation, du développement, de l'organisation et du fonctionnement des partis spécifiques. Car en effet, « ...il n'existe en fait aucune analyse approfondie des partis spécifiques comme s'ils étaient si mal organisés qu'ils ne sauraient faire l'objet d'une étude » (Carbone, 2006 : 22). Pourtant, cette étape apparaît comme un préalable nécessaire à toute analyse sérieuse, visant à rechercher les affinités et les différences qu'il y aurait entre les partis africains et entre les partis africains et les partis d'ailleurs.

Notes

1. Pour une présentation détaillée de l'historicité des partis politiques, cf. Sartori (1976 : chap.1) ; Seiler (1986 : chap. 2)
2. Pour une présentation exhaustive des définitions, cf. Charlot (1971 : 46-54)
3. Cet apport sera abordé dans le cadre de l'approche inductive.
4. Même Ostrogorski (1979 : 171-172) rejette la pertinence de ce dualisme : « la théorie du dualisme naturel de l'esprit humain...selon laquelle l'espèce humaine se partage naturellement suivant deux tendances, la tendance à maintenir les choses telles qu'elles sont, et la tendance à les changer, d'où il suivrait qu'il doit y avoir et qu'il y aura toujours deux partis permanents. Sans doute, chaque problème est susceptible d'être envisagé dans deux sens opposés, les uns soutenant le pour les autres le contre. Mais est-il naturel que les mêmes personnes prennent toujours, en toutes choses, les unes la négative, les autres l'affirmative ? ».
5. Souligné par l'auteur.
6. Souligné par l'auteur
7. Souligné par nous.
8. Pour une critique globale de l'approche des choix rationnels cf. Green et Shapiro (1995 : 96-130).
9. Seiler (1986, 2000, 2001)
10. Ici, les termes indépendance et démocratie sont utilisés sous réserves des connotations, notamment leurs caractères réels ou fictifs. Ils sont utilisés parce que même si on admet qu'il s'agit de pure fiction, ils peuvent produire des effets de réalité, et de ce fait devenir une contrainte et/ou une ressource pour les acteurs aussi bien locaux qu'internationaux.

11. Huntington « the distinctive problem of the later modernizing countries is that they confront simultaneously the problems which the early modernizers faced sequentially over fairly long historical periods » (Huntington, 1968 : 399).
12. La situation actuelle en Mauritanie renforce la validité de cette hypothèse. En effet, si en Occident, la compétition politique a évolué séquentiellement, d'une compétition politique brutale à une compétition politique parlementaire, en Afrique par contre, les deux formes de compétition politique évoluent simultanément. En nous inscrivant dans la perspective de Durkheim (1987), élections et coup d'Etat sont les deux formes normales de conquête du pouvoir politique en Afrique. Etudier le paradigme de la compétition politique en Afrique, en prenant pour variables fondamentales à la fois les élections et les coups d'Etat, peut permettre de sortir de l'hégémonie du paradigme démocratique, et permettre de combler le gap qui existe entre la littérature consacrée à la démocratisation et celle consacrée à la violence en Afrique. Non pas dans le sens d'un passage progressif de l'un vers l'autre, mais plutôt dans le sens de la mise en exergue de la simultanéité des deux.
13. Il suffit de relever la place centrale que les partis politiques occupent dans les différents événements politiques en Afrique pour cette année 2008 : l'ANC a réussi à renvoyer le Président Sud Africain ; au Zimbabwe, ce sont les partis politiques qui sont les principaux vecteurs de la crise actuelle. Autrement dit, les partis africains jouent un rôle fondamental dans les processus politiques en cours.
14. Pour une discussion d'ordre général du concept d'institutionnalisation, cf. Chevallier (1996 : 17-26),
15. Erdman et Basedau (2007) et Erdmann (2007) s'intéressent à la même problématique de la dominance au niveau des systèmes de parti africain.
16. Brambor et al. (2007) en partant des mêmes données que Mozaffar et al (2003) sont parvenus à des résultats contraires.
17. En Afrique en général, et au Cameroun en particulier, un débat existe sur la question de la loi électorale. Le succès du RDPC, par exemple, serait la conséquence d'un système électoral sur mesure. Or, l'expérience des autres pays telle que mise en exergue par ces deux auteurs montre que ce qui importe le plus c'est moins le système électoral lui-même que la façon dont il est instrumentalisé et conjugué à d'autres facteurs très nombreux. Autrement dit, même en modifiant la loi électorale dans le sens voulu par l'opposition, le RDPC pourrait conserver son hégémonie.

Références bibliographiques

- Abélès, Marc, 1995, « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, Vol. 35, n°135, pp. 65-85.
- Almond, Gabriel A. et al, 2006, *Comparative Politics Today. A World View*, New York, Pearson Longman.
- Almond, Gabriel A., 1997, « 'Les tables séparées'. Écoles et sectes dans la science politique américaine », *Politix*, Vol. 10, n° 40, pp. 39 – 57.
- Almond, Gabriel A., 1960, « Introduction: a functional approach to comparative politics », in Almond, Gabriel A. et Colman, James S. (eds.), *The Politics Of The Developing Areas*, Princeton/New Jersey, Princeton University Press.
- Apter, David E., 1965, *The politics of modernization*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Axelrod, Robert, 1986, « An evolutionary approach to norms », *American Political Science Review*, Vol. 80, n°4, Décembre, pp. 1095-1111.
- Badie, Bertrand et Hermet, Guy, 2001, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin.
- Badie, Bertrand, 1992a, *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- Badie, Bertrand, 1992b, « Analyse comparative et sociologie historique », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 133, Août, pp. 363-372.
- Badie, Bertrand, 1988, *Le développement politique*, Paris, Economica.

- Basedau, Matthias, Bogaards, M., Hartmann, C., Niesen, P., 2007, « Ethnic Party Ban in Africa. A Research Agenda », *German Law Journal*, Vol. 8, n° 6 pp. 617-634.
- Bayart, Jean François et al, 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala.
- Bayart, Jean François, 1970, « L'union nationale camerounaise », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 20, n°4, pp. 681-718.
- Bayart, Jean François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Birnbaum, Pierre et Chazel, François, 1971, *Sociologie politique*, Paris, Armand Colin, Tome 2.
- Blondel, Jean, 2003, « L'analyse politique comparée et l'institutionnalisation des partis », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 10, n°2, pp. 247-264.
- Bogaards, Matthijs, 2004, « Counting Parties and Identifying Dominant Party Systems in Africa », in *European Journal of Political Research*, Vol. 43, pp. 173-197.
- Bogaards, Matthijs, 2008, « Dominant party systems and electoral volatility in africa. Comment on Mozaffar and Scarritt », *Party Politics*, Vol 14, n°1, pp 113-140.
- Buijtenhuijs, Robert, 1994, « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société? L'exemple du Tchad », *Politique Africaine*, pp. 119-135.
- Brambor, Thomas, Clark, William R. et Golder, Matt, 2007, « Are African Party System Different? », *Electoral Studies* (26), pp. 315-323.
- Bratton, Micheal and Van de Walle, Nicolas, 1997, *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Catusse, Myriam, 2006, «Présentation», *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], n° 111-112 - *Les partis politiques dans les pays arabes*, Mars, Pagination : 9-14.
- Charles, Bernard, 1962, « Un parti politique africain : le parti démocratique de Guinée », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 12, n°2, pp. 312-359.
- Carbone, Giovanni M., 2006, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèle et recherches empiriques », *Politique Africaine*, n°104, Décembre, pp. 18-37.
- Carbone, Giovanni M., 2007, « Political Parties and Party Systems in Africa: Themes and Research Perspectives », *World Political Science Review*, Vol 3, n° 3, Art. 1.
- Carothers, Thomas, 2002, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy* 13(1), pp. 7-21.
- Charlot, Jean, 1971, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- Chevallier, Jacques, 1996, *Institutions politiques*, Paris, LDGJ.
- Clark, John F. et Gardinier, David E., 1997, *Political reform in francophone Africa*, Colorado, Westview Press
- Colman, James S., 1960, « The Politics Of Sub-Saharan Africa », in Almond, Gabriel A. et Colman, James S. (eds.), *The Politics Of The Developing Areas*, Princeton/New Jersey, Princeton University Press, pp 247-368
- Copoccia, Giovanni, 2002, « Anti-system parties: a conceptual reassessment », *Journal of Theoretical Politics*, Vol. 14, n° 1, pp 9-35.
- Cowen, Micheal et Laakso, Liisa, 1997, « An overview of election studies in Africa », *Journal of Modern African Studies*, Vol. 35, n°4, pp. 717-744.
- Creevey, Lucy, Ngomo, Paul et Vengroff, Richard, 2005, « Party politics and different paths to democratic transitions. A comparison of Benin and Senegal », *Party Politics*, Vol. 11, n°4, pp.471-493.

- Dahl, Robert A., 1971, *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Heaven and London, Yale University Press.
- Darbon, Dominique, 1990, « L'État prédateur », in *Afrique Politique*, n°39, Octobre, pp.37-45.
- Diamond, Larry, 1999, *Developing Democracy. Toward consolidation*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press.
- DiMaggio, Paul J. et Powell, Walter W., 1997, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations », *Politix*, Vol. 10, n° 40, pp. 113-154.
- Durkheim, Emile, 1987, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Quadrige/PUF.
- Duverger, Maurice, 1976, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- Dobry, Michel, 2000a, « Les transitions démocratiques : regards sur l'état de la « transitologie », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 50, n° 4-5, Août-Octobre, pp. 579-583.
- Dobry, Michel, 2000b, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 50, n° 4-5, Août-Octobre, pp. 585-614.
- Dogan, Mattei et Pelassy, Dominique, 1981, *Sociologie politique comparative. Problemes et perspectives*, Paris, Economica.
- Doherty, Ivan, 2001, « Democracy Out of Balance. Civil Society Can't Replace Political Parties », *Policy Review*, April-May, pp. 25-35
- Eckstein, Harry et Apter, David E. (eds), 1963, *Comparative politics. A reader*, New York, The Free Press.
- Erdmann, Gero et Basedau, Matthias, 2007, « Problems Of Categorizing and Explaining Party Systems in Africa », GIGA, *Working Paper*, n°40, 28 p.
- Erdmann, Gero, 2007, « The Cleavage Model, Ethnicity and Voter Alignment in Africa: Conceptual problems and Methodological Problems Revisited », GIGA, *Working Paper*, n°63.
- Gaxie, Daniel, 1977, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 27, n°1, pp. 123-154.
- Gazibo, Mamoudou, 2001, « L'Afrique en politique comparée », *Polis/RCSP*, Vol. 8, N°spécial, pp. 1-18.
- Gazibo, Mamoudou, 2002, « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n° 3, pp. 427-449.
- Gazibo, Mamoudou, 2006a, « Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique », *Politique Africaine*, n° 104, décembre, pp. 5-17.
- Gazibo, Mamoudou, 2006b, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Gonidec, Pierre-François et Tran Van Minh, 1980, *Politique comparée du tiers monde. Visage du tiers monde et forces politiques*, Paris, Montchrestien, Tome 1.
- Green, Donald P. et Shapiro, Ian, 1995, « Choix rationnels et politique : pourquoi en savons nous toujours aussi peu ? », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 45, n°1, pp. 96-130.
- Grosser, A., 1972, *L'explication politique*, Éditions complexe.
- Gunther, Richard et Diamond, Larry, 2003, « Species of political parties. A new typology », in *Party Politics*, Vol. 9, n°2, pp 169-199.

- Harmel Robert, 1985, « On the study of new parties », *International Political Science Review*, Vol 6, N°4, Pp. 403-418
- Harmel, Robert et Robertson, John D., 1985, « Formation and success of new parties. A cross-national analysis » *International Political Science Review*, Vol. 6, n°4, pp. 501-523.
- Harmel, Robert et Janda, Kenneth, 1994, « An integrated theory of party goals and party change », *Journal of Theoretical Politics*, Vol. 6, n°3, pp. 259-287.
- Hall, Peter A. et Taylor, Rosemary C.R., 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 47, n° 3-4.
- Hathaway, Oona A., 2001, « The Path Dependence of the Law: The Course and Pattern of Legal Change in a Common Law System », *Iowa Law Review*, pp. 601-621.
- Hess, Remi et Savoye, Antoine, 1993, *L'analyse institutionnelle*, Paris, PUF.
- Hottinger, Julian Th., 1998, « La carte conceptuelle de Stein Rokkan et le problème de la classification des partis », in Hottinger et Seiler (eds), *Les partis politiques en Europe de l'Ouest*, pp. 11-22.
- Hug, Simon, 2000, « Studying the electoral success of new political parties. A methodological note », *Party Politics*, Vol. 6, n° 2, pp. 187-197.
- Ishiyama, John et Quinn, James J., 2006, « African phoenix ? Explaining the electoral performance of the formerly dominant parties in africa », *Party Politics*, Vol 12, n° 3, pp. 317-340.
- Huntington, Samuel, 1968, *Political order in changing societies*, New Haven, Yale University Press.
- Kamto, Maurice, 1987, *Pouvoir et Droit en Afrique Noire*, Paris, LGDJ.
- Katz, Richard S. et Mair, Peter, 1995, « Changing models of party organization and party democracy: The emergence of the cartel party », *Party Politics*, Vol. 1, n° 1, pp. 5-28.
- Katz, Richard S. et Mair, Peter, 1996, « Cadre, catch-all or cartel? A rejoinder », in *Party Politics*, Vol. 2, n°4, pp. 525-534.
- Kirchheimer, Otto, 1971, « *Le parti de rassemblement. 'The catch-all party'* », in Charlot, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, pp. 213-217.
- Konings, Piets, 2004, « Opposition and social-democratic change in africa : The Social Democratic Front in Cameroon » *Commonwealth & Comparative Politics*, Vol.4, n° 3, pp. 1-23.
- Kollner, Patrick Habil et Basedau, Matthias, 2005, « Factionalism in Political Parties : An Analytical Framework For Comparative Studies », WP, Global and area study, 28 p.
- Koole, Ruud, 1996, « Cadre, catch-all or cartel? A comment on the notion of the cartel party », *Party Politics*, Vol. 2, n° 4, pp. 507-523
- Kuenzi, Michelle et Lambright, Gina, 2005, « Party systems and democratic consolidation in Africa's electoral regimes », in *Party Politics*, Vol 11, n° 4, pp. 423-446.
- Lacam, Jean-Patrice, 1988, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », in *Revue Française de Science Politique*, Vol. 38, n°1, pp. 23-47.
- Lavroff, Dmitri Georges, 1978, *Les partis politiques en Afrique Noire*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ? 2ème édition.
- LaPalombara, Joseph, 2007, « Reflections on political parties and political development, four decade later », *Party Politics*, Vol. 13, n° 2, pp. 141-154.
- Lewis, Orion et Steinmo, Sven, 2007, « Taking evolution seriously », *Working Paper* n° 9, December, 44 p, <http://www.arena.uio.no>

- Lipset, Seymour Martin et Rokkan, Stein, 1967, « Cleavage structures, party systems, and voter alignments: an introduction », in Lipset et Rokkan (eds), *Party systems and voter alignments*, New York, Free Press, pp. 1-64.
- Manning Carrie, 2005, «Assessing african party systems after the third wave », *Party Politics*, Vol 11, N°6, Pp
- March, James G. et Olsen, Johan P., 1984, « The new institutionalism: organizational factors in political life », *American Political Science Review*, Vol. 78, n°3, Septembre, pp. 734-749.
- March, James G. (ed.), 1991, *Décisions et organisations*, Paris, Les Editions d'Organisation.
- March, James G., 1991, « Réflexions sur le changement dans les organisations », in March, James G. (ed.), *Décisions et organisations*, Paris, Les Editions d'Organisation, pp.87-107.
- March, James G., 1991, « Rationalité limitée, ambiguïté et ingénierie des choix », in March, James G. (ed.), *Décisions et organisations*, Paris, Les Editions d'Organisation, pp.133-163.
- Mcallister, Ian et White, Stephen, 2007, « Political parties and democratic consolidation in post-communist societies », *Party Politics*, Vol. 13, n° 2, pp. 197-216.
- McGowan, Patrick J., 2003, « African military coups d'états, 1956-2001: frequency, trends and distribution », *Journal of Modern African Studies*, Vol. 40, n°3, pp. 339-370.
- Médard, Jean-François, 1990, « L'État patrimonialisés », *Afrique Politique*, n° 39, Octobre, pp. 25-36.
- Meny, Yves et Surel, Yves, 2004, *Politique comparée. Les démocraties. Allemagne, États-Unis, France, Grande Bretagne, Italie*, Paris, Montchrestien.
- Mermat, Djamel, 2007, « Le parti socialiste français et ses changements : comment subvertir une forme ancienne ? », *Actes congrès AFSP Toulouse*, Atelier 24, 23 p.
- Michels, Robert, 1971, *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion.
- Mozaffar, Shaheen, 2005, « Introduction », in *Party Politics*, Vol. 11, n° 4, pp. 395-398.
- Mozaffar, Shaheen et Scarritt, James R., 2005, « The puzzle of African party systems », *Party Politics*, Vol. 11, n° 4, pp. 399-421.
- Mozaffar, Shaheen, Scarritt, James R. et Galaich, Glen, 2003, « Electoral Institutions, Ethnopolitical Cleavages, And Party Systems in Africa's Emerging Democracies », *American Political Science Review*, Vol. 97, n° 3, pp. 379-390.
- Neumann, Sigmung, 1967, « Toward a comparative study of political parties », in Eckstein, Harry et Apter, David E. (eds), *Comparative politics. A reader*, New York, The Free Press, pp. 351-367.
- Offerlé, Michel, 2002, *Les partis politiques*, Paris, PUF.
- Olukoshi, Adebayo O., 1998, « Economic crisis, multipartism, and opposition politics in contemporary Africa », in Olukoshi, Adebayo O. (eds.), *The politics of opposition in contemporary Africa*, pp. 8-38.
- Onana, Janvier, 2005, *Le sacre des indigènes évolués. Essai sur la professionnalisation politique*, éditions Danoia.
- Ostrogorski, Mosei, 1979, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil.
- Patterson, Dennis P. et Fadiga-Stewart, Leslie, 2005, « *The Strategy of Dominant-Party Politics : Electoral Institutions and Election Outcomes in Africa* », Paper presented at the annual meeting of the American Political Science Association, September 1-4, 29 p.
- Pilet, Jean-Benoît, 2008, « Les nouveaux souffles dans l'analyse des systèmes électoraux », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 58, n°1, Février, pp. 141-158.

- Posner, Daniel N. et Young, Daniel J., 2007, « The Institutionalisation of Political Power in Africa », *Journal Of Democracy*, Vol. 18, n° 3, juillet, pp. 126-140.
- Quantin, Patrick (dir.), 2005, *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala.
- Quantin, Patrick, 2002, « Un objet politique déjà identifié : le vote en Afrique », Colloque AFSP-CEAN, 7-8 Mars.
- Randall, Vicky et Svasand, Lars, 2002, « Party institutionalization in new democracies », *Party Politics*, Vol. 8, n°1, pp. 6-29.
- Reiter, Howard L., 2006, « The Study of Political Parties, 1906-2005: The View from The Journals », *American Political Science Review*, Vol. 100, n° 4, November, pp. 613-618.
- Rihoux, Benoît, 2001, *Les partis politiques : organisations en changement. Le test des écologistes*, Paris, L'Harmattan.
- Rochon, Thomas R., 1985, « Mobilizers and challengers: toward a theory of new party success », *International Political Science Review*, Vol 6, n°4, pp. 419-439.
- Rosanvalon, Pierre, 1979, « Lire Ostrogorski », in Ostrogorski, M., *La démocratie et les partis politiques*, pp. 7-21.
- Schachter-Morgenthau, Ruth, 1998, *Le multipartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux indépendances. La période nationaliste*, Paris, L'Harmattan.
- Schedler, Andreas, 1996, « Anti-political-establishment parties », in *Party Politics*, Vol. 2, n°3, pp. 291-312.
- Schwartzberg, R.G., 1998, *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien.
- Seiler, Daniel- L., 2004, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin.
- Seiler, Daniel- Louis, 2000, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- Seiler, Daniel-Louis, 2001, « La comparaison et les partis politiques », *Working Paper*, Institut de Ciències polítiques i socials, Barcelona, 19 p.
- Seiler, Daniel-Louis, 1986, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica.
- Sindjoun, Luc, 1999, *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, CODESRIA, série État de la Littérature.
- Sindjoun, Luc, 2002a, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- Sindjoun, Luc, 2002b, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala.
- Sindjoun, Luc, 2007, « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution », *Revue Canadienne de Science Politique*, 40 : 2, juin, pp. 465-485.
- Sylla, Lanciné, 1977, *Tribalisme et parti unique en Afrique Noire*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Toulabor, Comi M., 2005, « La difficile implantation territoriale du multipartisme au Togo. CAR, CDPA, et UFC », in Quantin, Patrick (dir.), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp. 113-131.
- Tshiyembé, Mwayila, 1998, « La science politique africaniste et le statut théorique de l'Etat africain : un bilan négatif », *Politique Africaine*, n° 71, pp. 109-132.
- Van Biezen, Ingrid, 2005, « On the theory and practice of party formation and adaptation in new democracies », *European Journal of Political Research* 44, pp. 147-174.

- Van de Walle, Nicolas, 2004, « *Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems* », in Quantin, Patrick (eds.), *Voter en Afrique. Comparaison et différenciation*, Paris, L'Harmattan, pp. 105-128.
- Van de Walle, Nicolas et Smiddy, Kimberley, 2000, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties « non libérales » africaines », *L'Afrique politique 2000*, pp. 47-57.
- Vaziri, Chahrokh, 1990, « Éléments de réflexion sur les partis politiques et références idéologiques dans le tiers monde » *Travaux de science politique*, Lausanne, pp. 3-22.
- Vigour, Cécile, 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.
- Ware, Alan, 1996, *Political parties and party systems*, Oxford, Oxford University Press.
- Weber, Max, 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- Wolinetz, Steven B., 2007, « Coping with cornucopia: the parties literature in the new millennium », *International Political Science Review*, Vol. 28, n°5, pp. 571-584.